COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE **LENS-LIÉVIN**

TERRITOIRE ENGAGÉ

Rapport d'Activité

2017

AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

en action LENS-LIÉVIN AGGLO

agglo-lenslievin.fr

agglo-lenslievin.fr

Sommaire

ADMINISTRATION GÉNÉRALE P.7

7 Mutualisation
10 Régie d'entretien des espaces naturels communautaires
11 Fourrière animale
12 Crématorium
13 Aérodrome de Lens-Bénifontaine
14 Stratégie foncière et patrimoniale
15 Assemblées et coordination institutionnelle
16 Systèmes d'information et du numérique
19 Ressources documentaires
19 Affaires juridiques et contentieux
20 Commande publique
21 Ressources humaines et des relations humaines
22 Communication
24 Finances

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P.27

27 Développement économique
29 Grands projets Centralité
30 Habitat
31 Cohésion sociale
32 Troisième Révolution Industrielle
33 NPNRU
34 Planification et ingénierie financière
36 Jeunesse Culture Sport Tourisme

SERVICES TECHNIQUES P.43

43 Collecte et valorisation des déchets
44 Développement durable
45 Eau potable et assainissement
48 Maîtrise d'ouvrage
49 Maintenance et entretien du patrimoine



« La responsabilité des services est bien de donner du sens et de la performance à l'action publique en travaillant les questions d'avenir. »

Sylvain ROBERT

Président de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin, Maire de Lens

édito

Répondre aux enjeux dans le concert de l'Intercommunalité Régionale

La présentation synthétique sur un même document de l'ensemble des politiques et des moyens de la Communauté d'Agglomération témoigne de la diversité des missions de la collectivité. Elle montre l'étendue des savoir-faire et des compétences des agents et l'engagement quotidien au plus près de nos habitants. Et en feuilletant ce rapport d'activité, vous vous rendrez compte une fois de plus que 2017 n'a pas dérogé à la règle, à savoir la même détermination des services au profit d'une ambition commune.

Dès le début du mandat, les élus ont souhaité que notre agglomération se mette en action. C'est ainsi qu'en 2017 nous avons voté ensemble le projet de territoire. Grâce aux services, nous avons sanctuarisé l'écriture de notre histoire commune, dans une vision globale avec la description ou la conception d'actions à mettre en œuvre et à conduire, pour que le tout prenne forme et « tienne debout ». Ce n'est pas simplement un exercice intellectuel, mais bien l'expression d'une volonté politique, écrite dans une démarche et avec une méthode participative dans l'objectif d'obtenir un résultat partagé. C'est un projet de développement qui a pour but de tracer les grandes lignes, les grandes orientations de l'avenir de notre communauté, avec pour seule ambition politique : permettre à tous, habitants, entreprises, institutions, de bien vivre sur notre territoire.

Par la diversité de ses territoires, notre agglomération forme un ensemble singulier : villes, villages, zones économiques, tissu artisanal et commercial, complexe industriel et activité tertiaire, plaines agricoles et coteaux boisés. Cette diversité engendre des besoins variés ainsi que de grandes attentes des habitants de l'agglomération. Des besoins et des attentes qui s'expriment dans un contexte économique difficile et auxquels nous nous devons de répondre dans la mesure de nos moyens financiers. C'est ce que nous avons essayé de faire en 2017.

La responsabilité des services est bien de donner du sens et de la performance à l'action publique en travaillant les questions d'avenir. Nous devons apporter des réponses concrètes aux besoins des habitants aujourd'hui et pour demain, ce n'est pas de la politique fiction mais de la politique du quotidien. Je le répète, mais nous ne sommes pas la simple addition de 36 communes, mais l'intégration de ces communes dans un territoire commun porteur de projets structurants, leur donnant le moyen de se projeter dans l'avenir pour imaginer le futur.

Cette volonté s'est manifestée à travers plusieurs faits marquants en 2017. Inauguration du City Stade au Parc des Cytises, Trail urbain, 5 ans du Louvre Lens, adoption d'un pacte financier et fiscal, naissance du cluster OPTION PUBLIC, spécialisé dans la cyber sécurité et l'administration numérique, réhabilitation de la salle des machines sur le site du 11/19, les débuts des travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens, signature du protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain, mise en place d'une politique dédiée à l'agriculture péri urbaine et d'un système d'alimentation territorial, centenaire de la bataille de Vimy, Start In Lens (art urbain), mise en place du Pass' Sports, ouverture de la déchetterie de Pont-à-Vendin, poursuite des travaux de lutte contre les inondations, aménagement de la zone d'activités des 14 à Avion, 1ère pierre du pôle de conservation du Louvre à Liévin…tant d'exemples qui sont légions et qui illustrent bien l'engagement de notre agglomération se voulant être un outil aux services des villes et de leurs habitants.

Oui, en 2017, nous avons tenu notre rang et montrer nos capacités à répondre aux enjeux dans le concert de l'Intercommunalité Régionale, de montrer l'image d'une communauté innovante, entreprenante, réactive dans les appels à projets, dynamique et communicante et répondre ainsi aux attentes de la population, lui redonner des perspectives, de l'espérance, de la fierté au travers d'un ambitieux projet de territoire partagé.

Les pages qui suivent synthétisent donc ainsi une année 2017 rythmée, orientée vers un objectif d'efficience et de qualité du service rendu à l'habitant. Je vous en souhaite une très bonne lecture.

Sylvain ROBERT
Président de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin,
Maire de Lens

Une communauté de projets pour le territoire ; telle est l'ambition affichée par l'exécutif de la Communauté d'Agglomération et pour se faire, il importe également de constituer et consolider une communauté de moyens.

C'est le sens de l'action résolue que mène au quotidien l'administration communautaire naturellement sur les compétences obligatoires et optionnelles qu'elle s'est données, mais de plus en plus dans l'ingénierie technique et financière et dans le partenariat indispensable à la concrétisation des projets.

Le rapport d'activités des services permet de quantifier et de qualifier l'intervention administrative dans les différentes politiques de l'agglomération.

En 2017, un pas significatif a été franchi dans l'évolution de la structure au service de la population. Une année qui marque la dynamique nouvelle pour un meilleur rayonnement de l'agglomération autour de son projet de territoire.

Bertrand LOUCHART
Directeur Général des Services



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7 Mutualisation
10 Régie d'entretien des espaces naturels communautaires
11 Fourrière animale
12 Crématorium
13 Aérodrome de Lens-Bénifontaine
14 Stratégie foncière et patrimoniale
15 Assemblées et coordination institutionnelle
16 Systèmes d'information et du numérique
19 Ressources documentaires
19 Affaires juridiques et contentieux
20 Commande publique
21 Ressources humaines et des relations humaines
22 Communication
24 Finances

Administration Générale

Mutualisation / Réforme DT- DICT

MISSIONS

Emanant du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports, et du logement, le décret du 5 octobre 2011 et l'arrêté du 15 février 2012 relatifs à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution sont le ciment de la réforme « **Anti-endommagement des réseaux** » communément appelée « **Réforme DT-DICT** ».

Le but de cette réforme est de réduire efficacement le nombre d'endommagements et d'accidents survenant lors de travaux à proximité d'ouvrages aérien ou souterrain. Cumulant parfois les rôles d'exploitant de réseaux, de responsable de projet et d'exécutant de travaux, les collectivités sont lourdement impactées par cette réforme.

En poste depuis janvier 2018 et avec l'appui des services, le « **Coordinateur des actions menées pour la réforme DT-DICT** » a la mission de construire et de mettre en place les outils indispensables à l'exécution de cette nouvelle règlementation pour le compte des communes de l'agglomération et de la CALL. Ces actions ont fait l'objet d'une inscription au « Schéma de Mutualisation » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

FAITS MARQUANTS

Le groupement de commandes relatif aux A.I.P.R.
Notifié en 2017 , le marché de groupement de commandes relatif aux A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) a permis à quelques 200 agents provenant de 24 communes et de la CALL de suivre, lors de sessions, la formation et de passer l'examen par QCM nécessaire pour l'obtention de l'attestation de compétence. Ce marché prendra fin en octobre 2018.

Le PCRS « Raster ».
En lien avec le service SIG, le fond de plan d'une précision inférieure à 10 cm basé sur la réalisation d'une vue aérienne du territoire de la CALL est réalisé par la société « L'Europe vue du ciel ».

A terme, ce fond de plan servira de support permettant une localisation précise des réseaux exploités par les membres du groupement de commandes « Géoréférencement des réseaux sensibles et non-sensibles ».

Le groupement de commandes « Géoréférencement des réseaux sensibles et non-sensibles ».
En lien avec le service MCP et pour répondre aux échéances du 1er janvier 2019, le marché de groupement de commandes relatif au géoréférencement des réseaux sensibles qu'exploitent les communes et la CALL est notifié à la société « Adré-réseaux » en juin 2018 (*Il permet aux 37 membres du groupement de géoréférencer avec une précision 3D de 10 cm les ouvrages qu'ils exploitent*).

Enregistrement des zones d'implantation des ouvrages.
L'article R.554-10 du code de l'environnement modifié prévoit qu'à partir de 2018 le montant de la redevance est désormais déterminé en fonction de l'étendue des zones d'implantation des ouvrages exploités, de la sensibilité de ces ouvrages pour la sécurité ou la vie économique et du nombre de communes concernées par ces ouvrages. A défaut d'enregistrement d'une zone d'implantation dans une commune où un ouvrage est implanté, le territoire de cette commune est considéré comme zone d'implantation de l'ouvrage. Par conséquent, **pour limiter le montant de la redevance**, l'Inéris invite à préciser pour le 30 septembre 2018 les endroits sur lesquels le ou les réseaux que nous exploitons sont présents en enregistrant, pour chacun d'eux, leur zone d'implantation sur le guichet unique.

A ce jour, la majorité des communes de notre communauté d'agglomération n'ayant pas enregistré les zones d'implantation des ouvrages qu'elles exploitent, Monsieur Jean-Michel WANNEPAIN a la charge d'accompagner les communes, qui en ont manifesté le souhait, à exécuter cette nouvelle démarche administrative.

PERSPECTIVES

La plateforme de traitement DT-DICT
Le résultat d'une réflexion des services a souligné les difficultés pour une collectivité territoriale telle que la nôtre de mettre en place une plateforme de traitement des DT-DICT dont elle aurait la pleine gestion avec un coût à l'acte attractif.

Il est donc proposé de s'orienter vers un marché dont le titulaire sera doté d'une automatisation du traitement informatique des émissions et réponses aux DT-DICT et ATU. A savoir, par le traitement informatique de la zone d'emprise des travaux créée par le demandeur via un calcul automatisé de l'intersection de celle-ci avec les plans de réseaux transmis par les communes et gérés par la CALL (service Système d'Information et Numérique **SIG**). Ainsi, l'automatisation permettrait de « remplacer » partiellement les opérateurs en charge de ces tâches fastidieuses et de dégager du « temps agent » pour d'autres missions.

Mutualisation / Autorisation du droit des sols

MISSIONS

Le service mutualisé ADS, composé de trois personnes, poursuit sa mission de conseil auprès des collectivités adhérentes et d'instruction, pour le compte des communes, des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation des sols délivrés par le Maire au nom de la commune :

- Certificat d'urbanisme de l'article L 410-1 b du Code de l'Urbanisme
- Déclaration Préalable travaux
- Déclaration Préalable lotissement (division)
- Permis de Construire
- Permis d'Aménager
- Permis de Démolir
- Permis de Construire modificatif (PCMI - PC - PA)

En 2017, treize collectivités poursuivent leur partenariat avec le service mutualisé ADS.

Durant cette année, **580 dossiers** ont été instruits par le service répartis comme suit :

- 254 déclarations préalables ;
- 234 permis de construire ;
- 73 certificats d'urbanisme ;
- 11 permis d'aménager ;
- 8 permis de démolir.

Soit une nette progression depuis 2015.

ACTIVITES

Le service mutualisé ADS instruit de nombreux projets diversifiés sur le territoire de la CALL : du projet de construction de logement individuel ou collectif, d'exploitation agricole ou de commerce et d'activités de service.

Cette année a été essentiellement marquée par une reprise de l'aménagement du territoire avec le dépôt de 8 Permis d'Aménager pour des projets de lotissement. Le service va ressentir une répercussion de ceux-ci, certainement à partir de fin 2018, avec une augmentation de dépôt de permis de construire de maisons individuelles.

En plus de l'instruction des actes d'urbanisme, il a été constaté que les demandes des collectivités diffèrent selon la structure de celles-ci. Une collectivité n'ayant pas de service urbanisme ou de personnel compétent dans ce domaine, sollicitera davantage le service qu'une autre. Il est même parfois nécessaire de s'adapter aux demandes. Il y a eu également un souhait de la part de certaines collectivités de les accompagner dans l'élaboration ou l'évolution de leur Plan Local d'Urbanisme.

Enfin, durant le troisième trimestre, le service a dû faire face à des difficultés de gestion des actes suite à un arrêt maladie d'un instructeur. Il a fallu gérer cette absence et réorganiser le service afin de répondre aux attentes des collectivités et ainsi garder leur confiance. Une gestionnaire administrative en Contrat à Durée Déterminée a été recrutée durant cette période.
De plus, le service travaille en collaboration avec un prestataire pour l'examen des dossiers dans le cadre d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux autorisations d'occupation du droit des sols lors de surcharge du service.

Et depuis novembre le recrutement d'un troisième instructeur est venu renforcer l'équipe.

Ainsi, la nouvelle réorganisation du service mutualisé ADS, permet d'améliorer les prestations existantes et de rendre possible, à moyen terme, d'élargir la gamme des services proposés aux collectivités : l'instruction des CUa, Autorisations de Travaux etc. et de proposer ceux-ci à de nouvelles collectivités.

Pour permettre le fonctionnement du service mutualisé un budget a été attribué à celui-ci.

Pour 2017, les recettes s'élèvent à 132 846 euros pour les 580 actes à cela il faut déduire les 82 actes qui ont été confiés au prestataire URBADS pour un coût représentant 14880 euros.

Les collectivités participent au fonctionnement du service mutualisé. Le coût de revient des actes a été calculé en fonction du coût de fonctionnement annuel prévisionnel, corrigé du coefficient de pondération par acte par rapport au coût de revient d'un permis de construire (acte de référence) soit :

- Permis de Construire	300 €
- Déclaration Préalable	210 €
- Certificat d'Urbanisme b	132 €
- Permis d'Aménager	360 €
- Permis de Démolir	90 €

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SUIVI

Enfin, dans le cadre de la convention qui lie les collectivités au service, il est institué un comité de suivi.

Celui-ci, composé par un des représentants élu communautaire de la Commune assisté par un technicien de son choix, est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ou son représentant – le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en charge de la Transversalité et de la Mutualisation.

Le comité se réunit une fois par an en début d'année pour profiter d'un bilan complet de l'activité du service qui leur est présenté.

Ainsi, le comité examine et valide le bilan annuel de l'année écoulée. Il permet également un échange avec les communes adhérentes, afin d'apporter des propositions pour améliorer le fonctionnement du service, et examine les conditions financières des prestations.

Mutualisation / Commande publique

LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le Bureau « Mutualisation de la commande publique et achats transversaux », animé par un agent référent, en liaison avec la chef du service concerné, a lancé quatre groupements de commandes en 2017 :

• Fourniture de lecteurs de puces électroniques (C.A.L.L. + 8 communes) – notification en septembre 2017
• Formation relative aux A.I.P.R (C.A.L.L. + 24 communes) – notification en octobre 2017
• Entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie (C.A.L.L. + 12 communes) – notification en novembre 2017
• Contrôles, vérifications périodiques et diagnostics de leurs divers équipements et installations, marché comportant 3 lots (C.A.L.L. + 14 communes) – notification en février 2018.

LA SANTÉ AU TRAVAIL

Depuis la fin de l'année 2016, la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN mène une réflexion sur la thématique de la « mutualisation de la prestation médecine du travail ». A cet effet, un groupe de travail composé des D.G.S. de 12 communes a été constitué.

En 2017, le groupe de travail s'est réuni à 3 reprises dont une fois avec le directeur d'AST 59/62, en juin 2017. L'objectif est d'obtenir du prestataire AST 59/62, une prestation d'un niveau égal entre les communes. La démarche entreprise a permis de renouer le dialogue entre certaines communes et leur médecin du travail.

Mutualisation / fourrière

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats.

531 chiens et 493 chats sont entrés en fourrière en 2017 (avec une prise en compte des portées).
280 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.
210 sont passés en adoption S.P.A de TILLOY les MOFFLAINES

5 chats ont été restitués à leurs propriétaires
130 chats sont passés en adoption S.P.A de TILLOY les MOFFLAINES

Outre sa fonction initiale, le service de fourrière intervient, en qualité d'expert, auprès des services communaux.
Dans ce cadre, au titre du schéma de mutualisation avec les communes, a été développée l'approche réglementaire et technique relative aux « chats libres ». L'intervention de convention entre les municipalités et les associations locales de défense des animaux domestiques a permis , via les conseils de la référente fourrière, de baisser le nombre d'entrées de chats depuis 2015 (en 2015 1036 chats pris en charge contre 493 en 2017 soit une baisse d'environ 52.4%).

Mutualisation / Ressources documentaires

Dans le cadre du schéma de mutualisation, le portail documentaire Le Papyrus a été diffusé durant deux mois aux communes volontaires pour l'expérimenter.

Aux termes de ce délai, un groupe de travail a été constitué afin d'optimiser la mise en place du portail au sein des communes qui en feraient la demande.

L'objectif principal pour l'année 2018 étant de finaliser cet accès au portail Le Papyrus par les communes du territoire.

Cet outil documentaire ne peut que contribuer en effet, à harmoniser l'information au sein des collectivités du territoire.

Régie d'entretien des espaces naturels communautaires

Le service Régie d'entretien des espaces naturels communautaires en chiffres et en activités

LE SERVICE EN CHIFFRES

27 personnes le composent.

- 1 chef de service ;
- 11 personnes au parc des cytises (6 personnes en technique, 5 personnes en soins animalier) ;
- 13 personnes à la régie d'entretien des espaces naturels communautaires :
    - 1 chef de bureau ;
    - 4 agents en gestion des espaces verts ;
    - 3 agents en gestion des cours d'eau ;
    - 3 agents en gestion du patrimoine arboré ;
- 4 agents au prêt de matériel.

LE MATÉRIEL (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- 2 tracteurs ;
- 2 plateaux faucheurs ;
- 1 broyeur de végétaux ;
- 1 bras faucheur ;
- 3 camions plateau ;
- 2 camions tôlés ;
- 3 VL ;
- 1 tondeuse autoportée pour grandes surfaces ;
- 2 tondeuses autoportées petites surfaces ;
- Tondeuses autotractées, débroussailleuses thermiques et électriques, tronçonneuses, souffleurs etc. ;
- 3 équipements pour les arboristes ;
- 1 remorque herbagère ;
- 1 plateau de transport pour le matériel.

LE SERVICE EN ACTIVITÉS

- Gestion et développement du parc des cytises,

- Gestion des espaces verts :
    - L'anneau de la mémoire,
    - Le musée de la grande guerre 14/18,
    - Le site du 11/19,
    - Les pistes de l'aérodrome de Bénifontaine,
    - L'hôtel Communautaire,
    - Les bureaux rue Lavoisier,
    - Les bureaux rue Denis Cordonnier,
    - L'école Paul Bert.

- Gestion du patrimoine arboré,

- Gestion des cours d'eau,

- Gestion du matériel de prêt aux communes.

FAITS MARQUANTS

Au parc des cytises :

- Création d'un city stade
- Développement de l'aire de jeux (Le coin des poussins)
- Avancée dans la construction du projet «Faisans »
- Campagne de mise en sécurité des boisements
- Remplacement d'un ponton
- Gestion de l'épizootie de grippe aviaire
- Gestion de la tuberculose des daims en relation avec la Direction Départementale de la Protection Des Populations
- Aménagement d'un entrepôt contigu au parc des cytises destiné à héberger l'ensemble du matériel et permettre des opérations de construction ou d'entretien
- Création d'un parcours santé en sous-bois
- Festivités Pâques aux cytises, jeux gonflables, accrobranche etc.
- Mise en œuvre de compteurs aux 2 entrées du parc des cytises afin d'être en mesure de comptabiliser les visiteurs
- Acquisition d'un vélo pour les agents de sécurité
- Entretien des jeux existants
- Acquisition de matériel pour la réalisation des volières
- Remise en peinture du poste de secours ainsi que des sanitaires hommes et femmes.

Au département de régie d'entretien :

- Acquisition de matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts.
- Continuité dans l'entretien des différents sites communautaires.
- Réflexions menées sur les compétences GEMAPI à acquérir par l'Agglomération dès janvier 2018.
- Continuité dans la gestion du patrimoine arboré notamment dans les différentes mises en sécurité des sites communautaires, parc des cytises, crématorium, zones d'activité.

Le prêt de matériel aux communes :

- Acquisition de matériel neuf :
    - Sonorisation portable
    - Matériel portatif nécessaire à l'entretien du matériel
    - Acquisition de 130 barrières de sécurité
    - Acquisition de 50 grilles d'exposition
    - Acquisition de 200 chaises coques plastiques
    - Acquisition de 50 tables bois
    - Acquisition de 10 tables plastique
    - Acquisition de 10 ensembles kermesse, table et bancs

- Acquisition de pièces détachées pour l'entretien du matériel existant
- Réparation de 50 planchers de praticables

PERSPECTIVES ET/OU OBJECTIFS

Au parc des cytises :

- Engagement du programme de restructuration du parc des cytises ;
- Acquisition de triporteurs ;
- Achever le programme « Faisans », réalisation de 5 volières et cheminements ;
- Développer l'aire de jeux ;
- Remplacer le mobilier urbain, tables, bancs, poubelles ;
- Aménagement de la cuisine dédiée à la préparation des rations alimentaires pour le cheptel animalier.

Au département de régie d'entretien :

- Continuité et perfectionnement des agents dans la gestion des espaces verts, formations de professionnalisation CACES ;
- Mener une réflexion sur la gestion de l'anneau de la mémoire, qualifier davantage nos interventions ;
- Opérer une transition vers les nouvelles compétences acquises (GEMAPI) ;
- Acquisition de matériels pour la gestion des esp aces verts, des cours d'eau et du patrimoine arboré ;
- Renouvellement du matériel de grimpe pour les arboristes.

Le prêt de matériel aux communes :

- Acquisition de nouveau matériel, tables, chaises, grilles etc. ;
- Réaliser un audit auprès des communes afin d'être en mesure de coller au plus près aux besoins des communes ;
- Etablir des tableaux de bords nécessaires à la gestion du service.

Aide aux services :

- Continuer dans l'aide qui nous est possible d'apporter aux différents services.

fourrière animale

MISSIONS

La fourrière, pour sa fonction centre de dépôt fonctionnant pour le compte des communes membres de la CALL, prend en charge exclusivement les chiens et chats.
Sa capacité administrative est de 50 chiens et 20 chats.
Elle reçoit les animaux errants, pris en charge sur décision écrite du maire de la commune concernée. Le cas échéant certains animaux sont placés par voie de réquisition judiciaire.
Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 13h00 à 17h00, sur RDV sauf le week-end et jours fériés.

ACTIVITÉS

En termes de ramassage des chiens et chats errants, un marché de prestation de service a été passé.
Dans ce cadre, les agents de la SACPA (société prestataire) ont capturé 531 chiens et 493 chats durant l'année écoulée.
Au total pour l'année 2017, 531 chiens ont été trouvés errants sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dont 16 réquisitions), et 12 chiens ont été déposés par la commune conventionnée de LILLERS.
Il appartient à la fourrière de rechercher les propriétaires pour restituer les animaux et en cas d'impossibilité de rechercher un procédé d'adoption.
C'est ainsi que :
280 chiens ont été restitués à leurs propriétaires.
210 chiens sont passés par convention à la S.P.A de TILLOY les MOFFLAINES en vue de trouver un nouveau maître.
Les chats sont comptabilisés dès la naissance (prise en compte des portées).
5 chats ont été restitués à leurs propriétaires.
130 chats sont passés en vue d'une adoption à la S.P.A de TILLOY les MOFFLAINES.

Il est obligatoire que les propriétaires fassent identifier leurs animaux afin que les services compétents puissent les contacter au plus vite, mais aussi veiller à ce que les coordonnées au niveau de ICAD-(Identification des Carnivores Domestiques) 1112-114 Avenue Gabriel Péri 94246 L' HAY-LES-ROSES Cedex, téléphone 0810 778 778, soient bien mises à jour.
De plus, pour éviter la prolifération de chats, il serait bénéfique de penser à la stérilisation.

Remarques générales :
La fourrière n'a pas vocation à prendre en charge les animaux destinés à l'abandon. Pour cela il convient de se rapprocher d'un refuge associatif.

Enfin, en cas de problème concernant l'errance d'un animal, il est conseillé de se rapprocher de la Mairie du lieu de résidence. Celle-ci pourra apporter toutes les informations nécessaires, y compris quant au fonctionnement de la fourrière.

Crématorium

LE SERVICE EN CHIFFRES

Effectifs du site :
• 1 Chef de site,
• 1 Adjoint au chef de site,
• 5 agents.

Le crématorium est situé route de la Bassée 62880 Vendin-Le-Vieil.

Les horaires d'ouverture au public :
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h sans interruption.
Le samedi : de 8h30 à 12h15.

Le crématorium est joignable :
Par téléphone : 03.21.78.95.28
Par Mel : crematorium@agglo-lenslievin.fr
Une permanence téléphonique de week-end et jours fériés est assurée afin de pouvoir répondre au besoin des professionnels et des familles en deuil.

Tarifs 2017 :
Crémation adulte : 423 € TTC,
Crémation enfant (- 10 ans) : 80 € TTC,
Crémation adulte cercueil chêne ou carton : 492 € TTC,
Crémation exhumation adulte : 492 € TTC,
Crémation exhumation boite à ossements : 240 € TTC,
Dépôt provisoire urne/mois : 30 € TTC,
Dispersion des cendres au jardin du souvenir : 48 € TTC,
Fourniture d'un cendrier : 18 € TTC.

Les tarifs ont évolué en juillet 2017, afin de compenser une partie des investissements à réaliser dans le cadre de la mise aux normes réglementaires.
Le site affiche les tarifs **les plus bas des Hauts-de-France**. Le délai moyen de rendez-vous est de **4,91** jours, le délai règlementaire étant de 6 jours.

Pour l'année 2017, l'établissement a effectué un total de **2332 crémations**, soit une évolution de plus de **5%** par rapport à l'année 2016 et de **19 %** par rapport à l'année 2015.

Destinations des urnes cinéraires :
331 dispersions ont eu lieu au jardin du souvenir du crématorium (14,19%), 53 urnes ont été placées en dépôt provisoire (2,27%). La reprise des urnes cinéraires par les établissements de pompes funèbres représente 1839 crémations (soit 78,89%), le reste, 109, étant des reprises par les familles (4,67%).
Les hommes constituent la majorité des crémations (54,89%) pour un âge moyen de 67 ans et 8 mois, les femmes représentent 39,24% des crémations pour un âge moyen de 74 ans et 6 mois. Le crématorium a procédé pour le solde à 84 crémations d'enfants (3,60%) et à 53 exhumations (2,27%).

FAITS MARQUANTS

Dans le cadre de la mise en conformité au décret relatif aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère, le crématorium a notifié à la société « ATI Environnement », le marché public pour la fourniture, la pose et la maintenance de deux lignes de crémations (fours & filtration).

Parallèlement, le cabinet « A3 Architectes » a été recruté dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'extension et de mise aux normes, permettant d'accueillir les nouvelles installations.

En fin d'année 2017, le crématorium s'est doté de nouveaux équipements audiovisuels en salle de cérémonie (écran central de 3,10m/2,10m ainsi que 2 écrans latéraux de 55 pouces) permettant la personnalisation des moments de recueillement, pour lesquels les retours sont positifs. Les 2 salons d'attente ont été équipés chacun d'un écran de 55 pouces.

Le crématorium a également procédé à l'acquisition de mobiliers, destinés à accueillir les familles dans les salons dans un contexte plus chaleureux. L'installation de ce mobilier est prévue au mois de juin 2018.

Pour l'amélioration de la qualité d'accueil, de l'entretien courant du bâtiment et des équipements techniques de crémation, 174 créneaux horaires de crémation (5,41%) ont été supprimés, dont une fermeture d'une semaine complète en novembre (59 créneaux), afin de réaliser les travaux d'installation des nouveaux équipements audiovisuels.

Un dégât des eaux survenu en mai 2017, suite à un violent orage, a engendré l'arrêt total d'un four correspondant à 44 créneaux horaires.

Sur l'année 2017, le crématorium a fonctionné à 80,19% de sa capacité maximale, l'inactivité découlant pour 7,59% de plages restées libres et pour 12,22% d'un sous-effectif essentiellement pour les plages quotidiennes de 17h30.

La dynamique engendrée implique la professionnalisation des métiers, et des renforts en effectifs devraient compléter cette démarche en 2018, principalement en lien avec la technicité des nouveaux équipements de crémation et de filtration attendus.

La perspective est d'assurer un service de qualité tant sur le point matériel que sur le point humain, avec un rapport qualité prix le plus avantageux pour les usagers, les projections financières sur les années à venir confirment cette tendance.



Aérodrome de Lens-Bénifontaine

GESTION COURANTE

Durant toute l'année, la gestion et l'entretien du poste d'avitaillement ont nécessité, de février à décembre, 12 interventions de la société TOTAL et des sous-traitants dont une importante opération de nettoyage de cuve comprenant une vidange complète de la cuve à carburant.

En novembre, la première partie de la route d'accès aux hangars a été refaite entièrement.

Nous avons également eu la visite d'un géomètre et une société est passée vérifier le gros extincteur situé à la croisée des pistes.

MANIFESTATIONS EXcEPTIONNELLES

Le mois de mars a été marqué par la visite de l'ambassade du Canada puis l'arrivée des avions canadiens venus commémorer le centenaire de la bataille de VIMY. Courant avril, ces avions, hébergés sur l'aérodrome, se sont entraînés durant plusieurs semaines et ont défilé d'abord au-dessus de la côte 70 à LOOS en GOHELLE, puis à VIMY, lorsque les autorités étaient présentes sur le site.

Le 10 juillet Monsieur GREBENT, organisateur du meeting de Bénifontaine, nous a fait connaître l'annulation du meeting prévu en septembre.

Début septembre l'association Aviation Passion a organisé un rassemblement d'aéronefs d'une trentaine d'avions et invité les pilotes et sympathisants à un repas le midi. Environ 120 personnes y ont participé.

SECURITE

Le nouveau contrat relatif à l'éradication de nuisibles (taupes notamment) a pris effet en début d'année. Après plusieurs interventions, échelonnées sur plusieurs mois, les taupes ont été éradiquées. Il est précisé qu'à chaque intervention, les pistes concernées ont dû être fermées.

Suite aux tempêtes de février, le mât de la manche à air s'est rompu. Trois interventions ont été nécessaires pour le remplacer, ainsi que son « arrimage » au sol. Une « chaussette » neuve rouge et blanche a également été installée.

Entre avril et novembre, la remise aux normes du balisage des pistes et voies de circulation a nécessité six longues interventions, engendrant systématiquement la fermeture de la piste concernée.

Par ailleurs, en juillet, afin de permettre à un drone d'effectuer des photos au-dessus de la nouvelle zone commerciale POP'A, nous avons fermé une piste durant quelques heures.

De mai à octobre, le fauchage des pistes et voies de circulation a nécessité huit journées d'interventions.

RELATIONS AVEC LES USAGERS DE L'AERODROME

En début d'année, à l'initiative du Délégué régional de l'aviation civile, une réunion avec les usagers de l'aérodrome a été organisée. Elle concernait les nouveaux circuits en vol, afin d'améliorer la séparation entre les trajectoires des avions et des parachutistes.
Une seconde réunion d'usagers a été organisée par le directeur général des services, courant mai pour préparer le meeting aérien prévu en septembre 2017.

En août, à l'initiative du Délégué régional de l'aviation civile, une troisième réunion avec les usagers de l'aérodrome a été organisée. Elle concernait le comportement de certains pilotes non conforme aux règles de l'air.

En septembre, une quatrième réunion d'usagers a été organisée par les parachutistes pour expliquer aux pilotes d'aéronefs les nouveaux circuits mis en place en fonction de la direction du vent.



Stratégie foncière et patrimoniale

Le service Stratégie Foncière et Patrimoniale, composé de 5 agents, est un service ressource chargé d'accompagner les services opérationnels de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre et la concrétisation des projets communautaires.

Son intervention peut être requise lorsqu'il s'agit de maîtriser une emprise foncière lorsqu'il y a lieu de céder un terrain, de signer une convention de mise à disposition, de protéger les ouvrages de l'établissement intercommunal par la constitution d'une servitude, ….

Parallèlement, le service foncier assure le référencement continu du patrimoine et enrichi les bases de données patrimoniales (taxes foncières, baux, plans, …).



OPÉRATIONS MAJEURES

L'acquisition d'un immeuble remarquable « A la ville de Limoges »

En juin 2017, l'Etablissement a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier de style Art Déco de grande qualité architecturale situé au cœur de l'agglomération, place Jean Jaurès à Lens.
Cet immeuble, composé de deux bâtiments d'une surface utile de plus de 1 000 m² au total, viendra compléter l'offre d'accueil touristique.

Les cessions de bâti
Trois importants sites bâtis situés à Liévin ont fait l'objet d'une vente au cours de l'année 2017.

- l'ex. gendarmerie, cédée au profit de Territoires 62 dans le cadre de la convention publique d'aménagement « An 2000 II »

- l'ancienne caserne des pompiers, cédée au profit de la Vie Active et destinée à la construction d'une résidence adaptée aux personnes handicapées,

- un bâtiment à vocation économique d'environ 500 m², situé ZAC de l'Alouette, cédé pour l'implantation de la Société AMDENORD, spécialisée dans le désamiantage, la dépollution et le déplombage.

Les cessions de terrain
La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a également procédé à des ventes de terrains nus, notamment pour des implantations à vocation économique :

- au profit de la Société COLAS sur le Parc d'Activités de la Galance à Noyelles-sous-Lens (environ 20 000 m²) et de la Société CAT Transports et Matériaux au droit de la Zone Industrielle des 14 à Avion (environ 15 000 m²).

- au titre de la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S), le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle a souhaité se doter d'un nouveau centre de remisage et de maintenance des bus.
Le site retenu pour la construction des bâtiments se situe au sein de la Zone dite « Quadraparc II ». Ainsi, c'est une emprise foncière de plus de 4 ha, localisée à Grenay et Bully-les-Mines, qui a été cédée au Syndicat en juin 2017.

OBJECTIFS FIXÉS

- Engager une réflexion sur la valorisation du patrimoine communautaire.

- Poursuivre la veille foncière dans les périmètres de compétence communautaire, essentiellement économique (extension de la Zone Industrielle de la Motte du Bois à Harnes, Les Jardins de l'Artois à Aix-Noulette et Bully-les-Mines) via, notamment, l'exercice du droit de préemption délégué.

- Finaliser le dossier afférant à la maîtrise foncière des terrains agricoles (3 000 m²) destinés à accueillir la future station d'épuration de Gouy-Servins, localisée en bordure de la route départementale 65.

DOMAINES
NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Depuis le 1er janvier 2017, l'évolution des seuils de consultation des Domaines a amené le service Stratégie Foncière et Patrimoniale à mettre en œuvre de nouvelles procédures d'évaluation.
Le référent Patrimoine a pu, à l'aide des valeurs foncières fournies par les services fiscaux, créer une application dédiée permettant aux négociateurs fonciers d'apprécier la valeur vénale des biens n'entrant pas dans le champ de compétence de la Direction Générale des Finances Publiques (ex : acquisitions dont le prix est < 180 000 €).

Assemblées et coordination institutionnelle

MISSIONS

Courant 2017 le service Assemblées Moyens Généraux devient le service Assemblées et Coordination Institutionnelle sous la Direction des Affaires Juridiques. Il est composé de six agents répartis en deux pôles.

Pôle des Assemblées

Quatre agents organisent les assemblées délibérantes (commissions préparatoires, bureaux, conseils) en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, etc), pendant (secrétariat des séances, pouvoir, vote, etc) et en aval des séances (contrôle de légalité des actes, conception des registres et mise à disposition du public, affichage légal).



Le Conseil et le Bureau
Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'institution. Il regroupe les 96 élus des 36 communes qui composent l'agglomération.
Le Bureau est l'instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. Il est composé de 36 élus.
Sur l'année 2017, sept réunions de Bureau et sept réunions de Conseil ont été organisées, traitant 428 projets de délibérations.

Les commissions thématiques
Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information au sein desquelles les élus partagent leurs avis sur les affaires de la collectivité et sont force de propositions. Elles sont aussi l'occasion de recevoir des partenaires extérieurs (associations, représentants de la société civile, etc) afin qu'ils présentent plus en détail leurs activités.
Les commissions sont un préalable aux réunions de Bureau et de Conseil. Elles sont cinq, composées par grandes thématiques : finances et administration générale, cohésion territoriale, services à la population et développement durable, économie et attractivité et aménagement du territoire.

Pôle logistique et reprographie

Composé de deux agents, le pôle assure des missions variées qui concourent au bon fonctionnement interne de la collectivité :
- Assurer tous travaux de reprographie en lien avec les assemblées délibérantes, tels que les documents de travail des instances décisionnelles
- Assurer les travaux d'impression volumineux pour les services de la collectivité
- Gérer et suivre les stocks de fournitures administratives
- Gérer la distribution du courrier (départ-arrivée)
- Assumer le rôle d'appariteur dans le cadre des réunions, y compris la gestion de la régie/sonorisation.

Le pôle poursuit également sa mission de gestion de l'archivage communautaire, ce qui permet de garantir la transparence de l'action publique, les droits de l'administration et des usagers et constitue dès lors la mémoire locale et nationale.

En 2017, la reprographie a effectué 462 720 copies en noir et blanc soit 2 312 kg et 199 832 copies couleurs soit 999 kg pour tous services confondus.

FAIT MARQUANT

Dématérialisation

Le service s'empare du numérique en portant la réflexion de la mise en place d'une plateforme dématérialisée permettant à la fois de fluidifier les échanges quotidiens avec les services de l'Etat (dématérialisation des actes) et de rendre plus instantanée la communication avec les élus.

En modernisant les process, cette démarche a vocation à faire gagner du temps aux services et utilisateurs, tout en garantissant davantage de sécurité, et devrait permettre, lors de son déploiement futur, de réaliser des économies (frais postaux, papeterie, temps agents, etc).

Systèmes d'information et du numérique

La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSI&N) a été créée en mai 2016 suite à une refonte de l'organisation. Elle regroupe deux services qui exerçaient précédemment leur activité séparément dans d'autres branches de l'organigramme. La direction a également pour mission une activité nouvelle liée à l'accompagnement de la stratégie numérique de l'agglomération.

LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique assure son rôle de prestataire de service auprès des 220 utilisateurs internes et 313 externes de la collectivité.

Soutien, assistance, déploiement, maintenance et disponibilité des réseaux, sont les principales missions. Avec plus de 1200 interventions annuelles, une soixantaine de déploiements et renouvellements de machines, le service gère également la continuité de service en assurant des contrats de maintenance sur plus de 28 serveurs et progiciels de tout type.

La majeure partie est auto hébergée, rares sont les solutions entièrement externalisées ce qui implique une grande autonomie et des compétences multiples.

FAITS MAJEURS

L'année 2017 fut une année riche en évolutions techniques. Le plus gros projet mené à bien fut la dématérialisation des factures impliquant la mise en place de Chorus Factures et la signature électronique des élus. Les autres projets notables sont :

- Le renouvellement de l'antivirus, la mise à niveau des appliances antispam ont permis de garantir et d'assurer une sécurisation des réseaux et des données de plus en plus sujettes aux attaques ;
- Le renouvellement permanent des stations de travail permettant ainsi d'avoir un parc homogène et des systèmes d'exploitation à jour ;
- L'équipe technique a développé des outils de supervision des réseaux et de helpdesk (assistance aux utilisateurs), assurant ainsi le suivi des activités et des interventions du service qui ne cessent de croître, et permettant une vision globale de l'infrastructure réseau ;
- L'évolution de l'application de Gestion Financière ASTRE GF vers une dématérialisation totale, avec la mise en place d'une GED (Gestion Électronique de Documents) ;
- La participation aux travaux du Louvre Lens Vallée ;
- L'assistance à la migration de l'extranet « Extrapole », le renouvellement des copieurs, notamment celui de gros volume de la reprographie.
- La modernisation technique et sécuritaire du site de TéléGohelle par l'installation d'un nouveau serveur de stockage ainsi que le renouvellement partiel des stations de montage des techniciens vidéo, achat de téléviseurs, de tablettes (pour prompteur et pour les directs).

PERSPECTIVES

En 2018, le marché opérateurs Télécom (Téléphonie fixe, mobile et liens internet) sera à renouveler pour une durée de 4 ans avec l'ambition d'évoluer vers la fibre sur un maximum de sites. L'évolution des services et la croissance exponentielle des données à stocker et des serveurs de plus en plus dédiés aux applicatifs métiers obligeront à redimensionner l'infrastructure virtualisée en disques, serveurs et sauvegardes.

Le renouvellement des autocommutateurs, la réflexion en cours aurait tendance à privilégier une solution externalisée (autocommutateur de technologie internet hébergé et géré le plus souvent par un opérateur de téléphonie fixe). Ce système permet d'externaliser la gestion du système de voix sur réseau IP et de s'affranchir de la gestion d'un autocommutateur classique.

La mise en place du Wifi dans la salle du conseil communautaire de Lavoisier, extensible aux 2 principaux sites (Siège et Lavoisier).

La finalisation du renouvellement des stations de montage de TV Gohelle.

L'ouverture de conseils aux communes dans le cadre du schéma de mutualisation, et continuité des réflexions entamées (RGPD, Open Data notamment)

LE SERVICE DE L'INGÉNIERIE NUMÉRIQUE

Le service a pour missions le développement des applications numériques et l'intégration des référentiels territoriaux géolocalisés ou non (fonds de cartes & plan de ville, données institutionnelles,…) nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération. Il travaille à différentes échelles, sur le périmètre du territoire périmètre mais également sur l'espace régional voire national.

FAITS MARQUANTS

La diffusion et la communication de services des données

Des services de cartes, des cartes thématiques, des applications web sont accessibles depuis un simple navigateur internet. Ils sont publiés sur plusieurs compétences du territoire communautaire pour appuyer et illustrer les dossiers des services mais aussi des communes notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, la politique de la ville, le développement économique et le tourisme.

Le service Communication a retravaillé plusieurs de ces éléments dans de nombreuses publications notamment pour la promotion du territoire. Ces services permettent une approche fine des problématiques du territoire qui permettent de mieux le comprendre et de l'analyser.

Le développement du Système d'Information Géographique collaboratif

Des utilisateurs toujours plus nombreux. Ce sont 3 nouvelles communes (soit 24 communes au total sur 36) et 32 nouveaux utilisateurs qui ont rejoint le SIG ArcOpole.

Les composants du système ont fait l'objet d'une évolution de version afin d'automatiser et de faciliter l'arrivée des nouveaux utilisateurs et d'étendre les capacités de la plateforme.

Le service a poursuivi son travail d'automatisation de tâches récurrentes (intégration du cadastre et des réseaux, découpages en lots pour les communes, téléchargement des données,…) afin de réduire les moyens humains consacrés à cette charge. Ces opérations ont nécessité une étroite collaboration avec le service informatique pour la migration logicielle et matérielle. Des formations spécifiques et un accompagnement par le fournisseur de la solution SIG sous forme de prestations de services et d'expertise ont permis ces développements.

Les référentiels géographiques

Dans le Cadre de la réforme anti endommagement dite « DT-DICT » a été lancé un marché pour la confection d'un orthophotoplan à très grande échelle. Sa précision atteindra 10 cm sur le terrain pour répondre aux exigences de la réglementation. Cette étape est le premier pas vers la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), fond de plan très précis de type géomètre ayant la particularité d'être doté d'une nomenclature commune pour l'ensemble du territoire national édicté par le Conseil National de l'Informatique Géographique (CNIG).

Le service avait réalisé en 2015 la numérisation des documents d'urbanisme des 36 communes sur la base des éléments fournis par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). La mise aux normes au format standard national « CNIG » a été réalisée sur une partie des communes et contrôlé sur le Géoportail de l'urbanisme.

Ce chantier de longue haleine doit faciliter l'accès aux données pour les services et les Communes. Ce travail n'a pas été poursuivi en 2017 faute de moyens humains. Aussi les utilisateurs ne bénéficient plus de toutes les données à jour depuis l'application ArcOpole dédiée. L'échéance de l'ouverture généralisée de cette thématique des documents d'urbanisme dématérialisés depuis le géoportail national de l'urbanisme reste fixée pour 2020.

Le renouvellement de la plateforme collaborative communautaire EXTRAPOLE

La migration vers cette nouvelle solution a pour objectif principal de développer et d'amplifier le travail collaboratif entre les services, les communes et les partenaires extérieurs en apportant de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

Aussi, une nouvelle solution a été choisie pour développer l'application. Un nouveau prestataire a été désigné pour assurer cette mission. Plusieurs phases se sont enchaînées pour aboutir au nouvel Extranet communautaire.

La reprise documentaire fût un vaste chantier qui s'est déroulé pendant le premier semestre 2017. L'ensemble des données ont pu être réintégrées au nouveau système avec succès.

Les relations constantes et le dialogue avec les prestataires des deux solutions ont permis d'assurer une continuité du service, les mises à jour des systèmes, et les corrections des problèmes liés à la migration.

L'ensemble des utilisateurs se sont vu attribuer un nouvel identifiant et mot de passe qui est désormais géré dans l'annuaire général de l'Agglo et assuré par le Service Informatique.

Le Service Ingénierie Numérique continue d'assurer les missions d'administration courantes comme la gestion de la base documentaire (espaces dédiés à la communication avec les élus, à la diffusion d'information, d'études, ...) ou la création et l'administration des espaces collaboratifs comme la dématérialisation des assemblées, la Stratégie Numérique, la réforme DT-DICT, la turbine de l'éco-transition, …).

A titre d'exemple, un espace dédié à la mutualisation a été créé afin d'animer cette compétence rassemblant de nombreux acteurs dans les communes et au sein de la collectivité. Son objectif principal est de faciliter les échanges sur les différentes thématiques prises en compte dans le schéma de mutualisation et d'ouvrir des perspectives pour son élargissement.

PERSPECTIVES

La dématérialisation des assemblées

La CALL souhaite doter les élus d'un cartable électronique. Cette première étape dans la dématérialisation des assemblées consiste essentiellement dans la transmission des convocations et des documents aux élus de manière dématérialisée et sécurisée avec valeur probante des dates de diffusion.

La Direction et les services ont procédé en collaboration avec les services concernés par le projet à l'audition de 7 candidats potentiels pouvant réaliser.La mise en œuvre opérationnelle de cette première phase doit se dérouler tout au long de l'année 2018.

LES PROJETS LIÉS À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE

LE TRÈS HAUT DÉBIT DANS L'AGGLOMÉRATION

Face à un nombre croissant d'objets connectés et à des applications du web ne se satisfaisant plus d'une simple connexion ADSL (interactivité, accès au cloud), le Très Haut Débit devient pour les professionnels mais aussi pour les particuliers un besoin que le gouvernement français avait défini comme une nécessité à combler pour 2025 à l'échelle du territoire national. A l'échelle de l'agglomération, deux démarches issues d'initiatives privées sont engagées, et visent un calendrier plus ambitieux. Ces démarchent permettront d'atteindre l'objectif, sans dépenser un seul euro d'argent public. La Communauté d'Agglomération intervient auprès des deux opérateurs déployeurs de réseau dans l'intérêt de la population.

La situation de la couverture, et les plans d'action des deux opérateurs sont résumées ci-après. Ils visent dans les deux cas des débits supérieurs à 100 Mbits/s :

• **SFR** (groupe Altice), fournisseur d'accès Internet, ayant repris sous son enseigne le réseau du câblo-opérateur Numéricâble présent sur le territoire depuis 1989, a signé une convention de déploiement avec la CALL début septembre 2015. Elle concerne 24 communes déjà couvertes. Les 72000 foyers concernés pourront, via un abonnement à cet opérateur, bénéficier d'une modernisation du réseau, dont une partie importante sera remplacée par de la fibre optique. La première tranche de modernisation a eu lieu de juin à fin 2016 pour les 12 premières communes : Sallaumines, Avion, Harnes, Noyelles-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Billy-Montigny, Vendin-le-Vieil, Méricourt, Loison-sous-Lens, Lens, Fouquières-lez-Lens, ainsi qu'une augmentation de débit pour Liévin. Les 12 autres communes ont eu leur échéance en fin 2017 : Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Angres, Bully-les-Mines, Eleu-dit-Leauwette, Givenchy-en-Gohelle, Grenay, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle, Souchez, Vimy.

• **Orange** présente un objectif de couverture de 100% en fibre optique pour les 92 000 logements des 36 communes en 2020, avec une éligibilité au plus tard en 2022, totalement libre de fournisseur d'accès internet. La planification est annuelle. La phase 1 (Lens, Liévin) a été lancée en 2012 ; la phase 2 (Avion) en 2014 ; la phase 3 (Annay-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Loison-sous-Lens, Harnes, Sallaumines, Vendin-le-Vieil) au premier semestre 2015 ; la phase 4 (Méricourt, Billy-Montigny, Fouquières-lez-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Wingles, Sains-en-Gohelle, Mazingarbe, Givenchy-en-Gohelle) au second semestre 2015 ; la phase 5 (Acheville, Bénifontaine, Estevelles, Meurchin, Villers-au-Bois) au second semestre 2017 ; les discussions pour les 4 communes de la phase 6 ont été menées en fin d'année 2017 et ont abouti au choix des communes, portant à 26 sur 36 le nombre de communes dont le développement (études et travaux) du Très Haut Débit fibre a été engagé.

A noter que le démarrage des études ne signifie pas éligibilité au Très Haut Débit immédiate. Les riverains seront probablement témoins des travaux dans leur commune, mais il faudra qu'ils soient encore un peu patients avant de pouvoir contracter un abonnement. Un déploiement dure entre 18 et 24 mois.

Il faut également indiquer que la Communauté d'Agglomération a signé et mis en œuvre en 2017 la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage consentie au Syndicat Mixte des Transports d'Artois-Gohelle, pour un montant de 275000€ HT, en vue de dévoyer les réseaux numériques appartenant à la CALL, dans le cadre du projet de Bus à Haut Niveau de Service.

LE SCHÉMA DE MUTUALISATION ET LES CONTRAINTES RÈGLEMENTAIRES

La Règlementation Générale sur la Protection des Données personnelles (RGPD), la réforme DT-DICT, ont fait l'objet de groupes de travail spécifiques réunissant des représentants des communes de l'agglomération. Leur travail collaboratif a débouché sur des projets mutualisés permettant des économies à travers des groupements de commandes.

LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

En aval des réflexions menées sur le projet de territoire, la stratégie numérique de l'agglomération a pris naissance sur les axes portés par ce document fondateur. Son adoption prévue en cours de l'année 2018 permettra de cautionner les projets du territoire qui y feront référence, notamment pour leur éligibilité aux subventions européennes (FEDER axe 2).



Ressources documentaires

MISSIONS

Diffusion de l'information documentaire au sein de la CALL

Le service de la Documentation a pour mission essentielle de collecter, traiter et diffuser une information fiable et précise, aux services de la Communauté. Il constitue un appui logistique aux activités des services utilisateurs et une aide à la prise de décision (textes officiels du JO , dossiers documentaires, etc.).

Le portail documentaire « Le Papyrus », mis en place depuis plusieurs années, est dorénavant accessible en extranet aux utilisateurs enregistrés. Cette base de données est alimentée quotidiennement par le service Documentation, en fonction des thèmes de compétence de la communauté d'agglomération. La veille informative transmise chaque jour par mail permet, notamment par un panorama de presse, de diffuser très rapidement l'information.

Cet intranet documentaire n'a de cesse de se développer : plus de 62 000 documents sont dorénavant intégrés, qu'il s'agisse de la presse régionale, nationale, de revues professionnelles techniques ou juridiques, ou encore de références bibliographiques issues de la bibliothèque de la collectivité. Les articles étant numérisés et intégrés très rapidement dans la base documentaire, ils sont consultables à tout moment.

FAIT MARQUANT

Dans le cadre du schéma de mutualisation, le portail documentaire Le Papyrus a été diffusé durant deux mois aux communes volontaires pour l'expérimenter. Aux termes de ce délai, un groupe de travail a été constitué afin d'optimiser la mise en place du portail au sein des communes qui en feraient la demande.
L'objectif principal pour l'année 2018 étant de finaliser cet accès au portail Le Papyrus par les communes du territoire.

Cet outil documentaire ne peut que contribuer en effet, à harmoniser l'information au sein des collectivités du territoire.

Affaires juridiques et contentieux

MISSIONS

ASSURANCES
Le montant global des primes 2017 s'élève à 375 813,42 € soit 40,93 % d'augmentation par rapport à 2016. La réévaluation s'explique par la majoration de 48 % appliquée à la prime d'assurance « dommages aux biens » du fait de l'importance de la sinistralité.
Concernant les sinistres, leur nombre est quasiment identique à celui enregistré en 2016 : sur les 37 sinistres survenus, 27 ont pour origine les nids de poule et les plaques d'égout, seulement 4 ont été provoqués par les inondations (soit une baisse de 50 % par rapport à 2016), 3 en dommages aux biens, 1 en responsabilité civile et 2 en flotte automobile.

ACTIVITE DE CONSEIL JURIDIQUE AUX SERVICES
En 2017, cette activité a enregistré une hausse puisque 60 questions ont été soumises pour analyse juridique au service, ce qui correspond à une augmentation de 42 % par rapport à 2016. Par ailleurs, sur les 60 questions, 56 ont été traitées en interne et 4 confiées à l'avocat au titre de l'assistance juridique ponctuelle rémunérée à hauteur de 3 617,36 € TTC.

CONTENTIEUX
8 nouveaux contentieux ont été enregistrés en 2017 :
- 1 recours gracieux de la sous-préfecture concernant un marché de fourniture, pose et maintenance de matériels, qui n'a pas donné lieu à un déféré préfectoral.
- 1 référé-préventif devant le Tribunal administratif de Lille dans le cadre de la création du futur centre de conservation des collections du musée du Louvre-Lens. Le rapport d'expertise judiciaire a été déposé en décembre 2017 au Tribunal Administratif de Lille, avant les travaux de gros œuvre.
- 1 contentieux devant le tribunal correctionnel pour diffamation publique contre une personne morale publique. La décision étant défavorable à la partie adverse, l'affaire est actuellement pendante devant la Cour d'Appel de Douai.
- 5 recours en plein contentieux devant le tribunal administratif de Lille engagés en vue d'obtenir réparation de préjudices subis. Ces 5 contentieux sont actuellement en cours.

12 procédures ont été engagées pour l'expulsion des gens du voyage, dont 10 procédures judiciaires et 2 procédures administratives. Ces expulsions ont coûté à la CALL 13 421.98 € soit une augmentation de près de 29 % par rapport à 2016.

FOCUS

Entrée en vigueur le 1er juillet 2017, l'ordonnance du 19 avril 2017 soumet les titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique à une publicité préalable et à la mise en concurrence des candidats potentiellement intéressés. Elle prévoit également, le déclassement des biens publics par anticipation. Cette réforme s'inscrit dans une volonté de moderniser et simplifier les règles de la domanialité au regard des problématiques rencontrées depuis la codification de 2006 et, surtout, d'une jurisprudence récente de la Cour de Justice de l'Union européenne (la « Cour de Justice ») de 2016.
Source : l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017

Commande publique

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.

Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence transmis soit dans un Journal d'Annonces Légales (JAL), soit au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou/et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et consultables sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com ou sur le site internet de la CALL (www.agglo-lenslievin.fr).

EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Evolution législative

• Depuis le 1er avril 2017, le titulaire pressenti pour l'attribution d'un marché n'a plus l'obligation de fournir certains documents : la liste de ces documents a été précisée dans l'arrêté du 29 mars 2017.
• Le décret du 10 avril 2017 instaure un seuil de 25 000 euros en-deçà duquel les acheteurs ne sont pas soumis aux obligations relatives à l'open data prévues aux articles 107 du décret n° 2016-360 et 94 du décret n°2016-361 du 25 mars 2016.
• Un arrêté du 14 avril 2017 fixe la liste des données devant être publiées par les acheteurs et autorités concédantes sur leur profil d'acheteur à compter du 1er octobre 2018
• Dans le cadre de la dématérialisation des procédures de marchés publics, un arrêté du 14 avril 2017 fixe les fonctionnalités devant être offertes.

Jurisprudence

MAPA : obligation de notifier la décision de rejet mais pas la décision d'attribution.
Dans un arrêt en date du 31 octobre 2017, le Conseil d'État a rappelé que, pour les marchés passés selon une procédure adaptée en application du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'acheteur doit notifier la décision de rejet à chaque soumissionnaire concerné, mais n'est pas tenu de notifier la décision d'attribution. Il rappelle également que l'acheteur n'a pas à respecter de délai de standstill (délai réglementaire entre les notifications de rejet et la notification d'attribution).

Ne pas respecter ce que l'on annonce peut coûter très cher !
Dans un arrêt rendu le 27 mars 2017, la cour administrative d'appel de Marseille a résilié un contrat de délégation de service public car l'autorité délégante a modifié les modalités de mise en œuvre des critères de sélection des offres, qu'elle avait initialement annoncées, sans en informer les candidats.

ACTIVITÉS DU SERVICE

Une procédure concurrentielle avec négociation

Afin de répondre aux exigences règlementaires imposées par arrêté du 28 janvier 2010 qui fixe les quantités maximales de polluants contenus dans les émissions atmosphériques à compter du 1er février 2018, la communauté d'agglomération a autorisé le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation (nouvelle procédure issue du décret du 25 mars 2016) afin de faire l'acquisition de deux lignes de crémation (four + filtration des fumées). A l'issue de cette procédure novatrice en commande publique, la commission d'appel d'offres a attribué cette commande à la société ATI Environnement pour un montant de 1 226 800 € HT.

Synthèse de l'activité par type de procédure en 2017

Le nombre de marchés inférieurs à 25 000 € HT et notifiés en 2017 s'élève à 245

La répartition par procédure est la suivante :

SERVICES	
De 20 000 € HT et < à 25 000 € HT	4
De 25 000 € HT et < à 90 000 € HT	9
De 90 000 € HT et < à 209 000 € HT	16
FOURNITURES	
De 20 000 € HT et < à 25 000 € HT	1
De 25 000 € HT et < à 90 000 € HT	5
De 90 000 € HT et < à 209 000 € HT	3
TRAVAUX	
De 20 000 € HT et < à 25 000 € HT	0
De 25 000 € HT et < à 90 000 € HT	7
De 90 000 € HT et < à 700 000 € HT	42
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
De 20 000 € HT et < à 25 000 € HT	1
De 25 000 € HT et < à 90 000 € HT	5
De 90 000 € HT et < à 209 000 € HT	0
TOTAL	***93***

Ressources humaines et des relations humaines

ACTIVITES DU SERVICE ET INDICATEURS

- Mise en place d'un accompagnement professionnel au titre de la mobilité interne
- Gestion des carrières et de la paie règlementaire (recrutement, avancement, départ…)
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels…)
- Gestion de la formation
- Gestion administrative du dialogue social (**5** comités techniques en 2016, **5** CHSCT et plusieurs groupes de travail thématiques : RIFSEEP, risques psychosociaux…)
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : **182** visites médicales en 2017
- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys…)
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel
- Veille juridique et statutaire
- Gestion des demandes d'emplois : **596** demandes
- Gestion des stages-école : **167** demandes, **61** acceptations

RÉALISATIONS 2017

- Mise en place du RIFSEEP pour l'année 2017,
- Mise en place du transfert prime-point pour les catégories A (filière administrative) et B,
- Actualisation de la trame des profils de poste,
- Evaluation du support des entretiens professionnels.

Nombre d'agents au 31/12/2017 (tous statuts confondus) **218**

Nombre d'élus (indemnités de fonction) **96**

MASSE SALARIALE 2017 : **12 014 421,86 €**

MOUVEMENTS DU PERSONNEL :
Un bilan social est réalisé tous les 2 ans et présenté en comité technique.

- **23** Recrutements

- **22** Départs (1 mise à disposition, 2 mises en disponibilité, 1 démission et 5 retraites, 1 décès, 12 fins de contrat)

- **9** Mobilités internes

MEDAILLES : **11** agents médaillés en 2017

FORMATIONS REALISEES : **131** agents pour **603** jours de formation

ŒUVRES SOCIALES

C.N.A.S.

727 Dossiers traités

Vacances	59
Rentrée scolaire	94
Naissances	6
Mariage/PACS	6
Prêts	6
Epargne chèques vacances	40
Noël des enfants	59
Divers (tickets CESU, coupon sport, billetterie (ciné, parcs…) éveil culturel, garde jeunes enfants, séjour linguistique, médailles, retraite)	457
Cotisations	53 105,75 €
Montant des aides en retour	47 821 €

En moyenne 3,5 dossiers par agent pour une **prestation équivalente à 219 €/agent**.

EFFECTIFS

MASSE SALARIALE 2017

Titulaires/stagiaires	10 009 206,33 € / 83,31 %
Elus	1 008 260,88 € / 8,39 %
Contractuels	717 673,41 € / 5,97 %
Non titulaires	261 649,58 € / 2,18 %
Emplois avenir	17 631,66 € / 0,15 %
Total	12 014 421,86 €

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2017 :

101 hommes soit 46,33 %
117 femmes soit 53,67 %
Total 218 agents.

REPARTITION PAR FILIERE :

Catégorie A	
Administrative	9 hommes, 23 femmes / Total 32
Technique	22 hommes, 8 femmes / Total 30
Catégorie B	
Administrative	5 hommes, 21 femmes / Total 26
Technique	8 hommes, 4 femmes / Total 12
Animation	0 homme, 1 femme / Total 1
Catégorie C	
Administrative	11 hommes, 44 femmes / Total 55
Technique	46 hommes, 16 femmes / Total 62

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE :

21 à 30 ans	12 hommes, 8 femmes / Total 20
31 à 40 ans	21 hommes, 28 femmes / Total 49
41 à 50 ans	38 hommes, 35 femmes / Total 73
51 à 60 ans	21 hommes, 42 femmes / Total 63
61 à 64 ans	9 hommes, 4 femmes / Total 13

Communication

La direction de la communication s'appuie sur deux services ressources : le service information, communication (3 agents) et le service audiovisuel (4 agents) qui intègre la chaîne locale Télé Gohelle. Depuis 1 an la direction de la communication assume une fonction marketing dédiée au faire savoir et à la valorisation du territoire, de ses totems et grands évènements. La direction de la communication dispose d'un panel d'outils de diffusion large. Outre les supports qui relèvent directement de sa sphère ; journal, publications, site web, réseaux sociaux, télé locale, elle relaie davantage sur les médias « grand public » : presse et radio notamment.

INFORMATION COMMUNICATION

Le service communication est chargé d'assurer la promotion de la Communauté d'agglomération, de ses politiques et de son action.

Tout en conservant les fondamentaux (journaux, plaquettes…), le service a diversifié et modernisé depuis quelques années ses outils de communication. Ainsi, le site internet a été refondu, la présence sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, instagram) a été amplifiée… Par ailleurs, un plan médias s'est mis en place dès 2017 et il s'est structuré afin de renforcer la visibilité de l'établissement de coopération intercommunale auprès du grand public via une présence sur de multiples supports (radios et journaux). Les relations avec les organes de presse ont été entretenues de façon soutenue.

FAITS MAJEURS

Evénementiel

La CALL a lancé en 2017 ses propres événements « grand public » afin de redynamiser le cœur d'agglo. Le service a apporté sa contribution, en effectuant un gros travail autour de Start in Lens (création de l'identité visuelle, promotion, relations presse…), qui s'est déroulé durant l'été, et du Trail urbain de Lens, programmé en décembre. Les 2 opérations ont connu un grand succès populaire, entraînant la satisfaction des commerçants.

Identité graphique

Le projet de territoire a forcément occupé une partie de l'activité au cours de l'année 2017. Ce fut essentiellement des tâches préparatoires portant sur l'adaptation de l'identité graphique de la CALL en fonction de ce projet de territoire. Les outils et documents de communication produits par l'institution ont été remodelés.

Publications

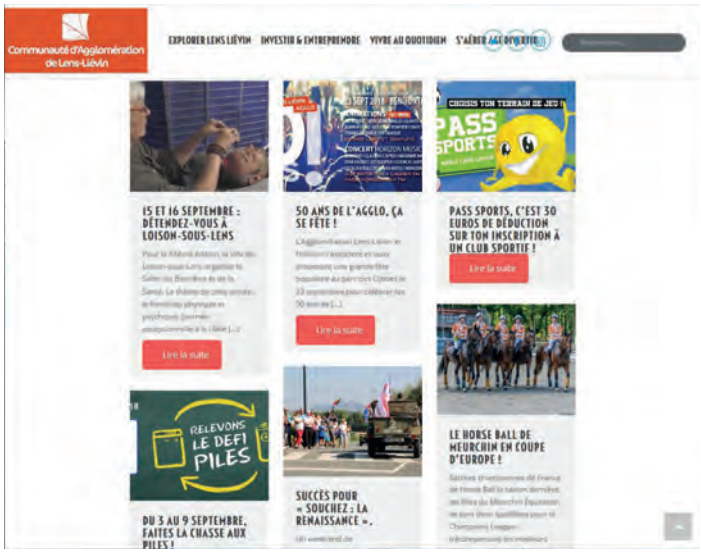
La Direction de la communication est chargée de réaliser l'ensemble des publications de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Tous les documents sont conçus en interne (rédaction, mise en page, suivi d'impression). Outil d'information majeur, le magazine institutionnel, l'Info de l'Agglo, est paru à 5 reprises avec notamment un numéro spécial consacré aux 5 ans du Louvre-Lens. Ce journal est tiré à 100 000 exemplaires et il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
Diverses plaquettes ont été imprimées telles que « Plantons le décor » ou des éléments de communication servant aux conseillers du tri ou aux chargés de mission lors de salons professionnels ou grand public.

Outils web

Le site internet de la collectivité a été complètement refondu. Plus moderne et plus intuitif, ce site se veut plus pratique et proche des habitants. En témoigne la plateforme mise en place dans le cadre de « Pass'Sports », qui permet à chaque enfant de l'agglomération, licencié dans un club sportif de la CALL, de bénéficier d'une remise de 30 € sur l'inscription.

Le site internet a été pensé comme un relais d'actualités et il contient un fonds d'articles, abondé régulièrement, sur la CALL et ses politiques.

Par ailleurs, la présence de la CALL sur les réseaux sociaux a été confortée et une personne est désormais dédiée à cette mission.



PERSPECTIVES

Différents chantiers ont été engagés pour réduire le déficit d'image dont souffrait la CALL auprès de ses concitoyens (Ce constat n'est pas propre à notre institution et il est commun à l'ensemble du paysage intercommunal). En cohérence avec le projet de territoire, les efforts entrepris en matière d'événementiel et de modernisations des outils de communication suscitent un réel engouement et ils véhiculent une image innovante, dynamique et attractive, qu'il convient de conforter.

AUDIOVISUEL / TV GOHELLE

Le service assure la promotion du territoire par la production d'émissions via son antenne et via ses réseaux sociaux.

Chaque semaine une douzaine de reportages sont réalisés dans le cadre du JT. Un JT complété par un module invité, un magazine des sports et un magazine culturel. Le JT assure le suivi de la vie de la Communauté d'agglomération (compétences, nouveautés, conseils communautaires, évènements) mais aussi reflète l'actualité des communes, associations et entreprises du territoire.

Les différents reportages tournés et montés par les agents chaque jour sont diffusés en antenne le jeudi. Ils font l'objet depuis cette année d'un second montage pour une diffusion web et réseaux sociaux. Ce process permet de toucher un public plus large, plus jeune et au-delà de nos frontières administratives.

La chaine locale bénéficie de la participation précieuse de plusieurs communes de l'agglomération dans la production d'images. Cette voie est à développer dans le cadre de la mutualisation Agglo/Communes. Soulignons dans la production d'émissions, notamment pour les sujets traitant de l'actualité sportive, le soutien et la participation active de la Radio locale RBM.

A l'échelle locale mais aussi régionale, dans le cadre de la formation des jeunes, Télégohelle demeure un partenaire privilégié des écoles et universités formant aux métiers de journalistes et de techniciens audiovisuels.

Sur le volet investissement, l'effort de modernisation de la chaine s'est poursuivi pour rejoindre les standards technologiques imposés par le digital (Régie, caméra, serveurs informatiques).

PERSPECTIVES

2018 sera une année importante pour la chaîne locale. Il s'agira de repenser chaque émission, de revoir la grille de diffusion, de redéfinir son identité graphique, d'améliorer les performances de la chaîne sur les réseaux sociaux, d'élargir la diffusion sur l'ensemble des opérateurs Telecom, de revoir ses collaborations avec les autres médias locaux. Alors que les grandes chaînes régionales concentrent l'essentiel de leurs moyens sur la métropole, Télégohelle doit repenser son action citoyenne à l'échelle locale et réinterroger son rôle de média à part entière.



Finances

ORGANISATION

La Direction des Finances se compose de **13 agents**. L'activité est aujourd'hui répartie sur **3 services** :

- La **coordination budgétaire** ;

- L'**exécution budgétaire** ;

- La **gestion patrimoniale et la qualité comptable**.

Au niveau comptable, l'activité du service transparait notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice :

- Mandats : **12 800**

- Titres : **3 200**

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

Une approche consolidée du budget communautaire

Le budget communautaire consolidé propre à l'exercice 2017 atteint **222,5 M€** en dépenses et **247,3 M€** en recettes (hors résultats reportés).

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose de **huit budgets** d'importance différente :

• Le budget **principal** ;

• Le budget annexe de l'**action économique** ;

• Le budget annexe du **Port Fluvial de Harnes** ;

• Le budget annexe de l'**assainissement** en gestion déléguée ;

• Le budget annexe de l'**eau potable** également en gestion déléguée ;

• Le budget annexe du **crématorium** ;

• Le budget annexe « **SPANC** » (Service Public d'Assainissement Non Collectif) ;

• Le budget annexe du **développement numérique**.

La mise en place de budgets annexes répond à des obligations législatives et réglementaires visant à individualiser la gestion et les résultats de certains services à caractère industriel et commercial.

En 2017, les flux financiers du budget général vers les budgets annexes s'élèvent à **17 M€**, comprenant :

• La subvention d'équilibre versée au budget de l'action économique (**14 M€**) ;

• Une contribution au titre de la gestion des eaux pluviales, octroyée au budget annexe de l'assainissement (**3 M€**).

En sens inverse, certains budgets annexes effectuent des remboursements pour des « prestations » réalisées par le budget général. En 2017, les opérations de re-facturation du budget principal vers les budgets annexes se montent à **1,5 M€**, et correspondent au remboursement de frais de personnel imputés sur les budgets annexes de l'assainissement, de l'eau potable et du crématorium.

En conséquence, il importe que l'analyse du budget communautaire opère une consolidation en neutralisant l'ensemble des mouvements financiers croisés entre les différents budgets (*graphique page suivante*)

Les subventions perçues au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à **0,4 M€**.

Les dépenses d'investissements ont également été financées par l'emprunt à hauteur de **13,4 M€**.

ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 invite les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) signataires d'un Contrat de Ville à élaborer « **un pacte financier et fiscal de solidarité** ».

Les objectifs du pacte fixés par la CALL :

• Renforcer les capacités de financement de la CALL pour :

- Financer les investissements projetés entre 2016 et 2020, notamment dans le cadre du projet du territoire.

- Conserver une situation financière satisfaisante à terme, caractérisée par **un taux d'épargne brute d'au moins 10 % à l'horizon 2020** et une **capacité de désendettement inférieure à 9 ans fin 2020**.

• Maintenir les reversements aux communes :

- La CALL se fixe comme objectif de **maintenir le niveau des reversements aux communes** dont elle a la maîtrise, afin de ne pas fragiliser la situation financière des communes, notamment celles qui sont les plus dépendantes de ces reversements :

* **Dotation de solidarité** (DSC)
Montant global maintenu à sa valeur 2016 soit **9,207 M€/an** ; Modalités de répartition entre les communes stables, soit : **part « garantie »** à hauteur de **8,292 M€** et **part « péréquation »** à hauteur de **0,915 M€**.

* **Attribution de compensation** (AC)
Maintien du montant versé en 2016 soit **34,604 M€**.

A ce titre, l'assemblée communautaire lors de sa séance du 31 janvier 2017 a adopté les engagements et propositions repris ci-dessus.

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE EN 2017

BUDGET CONSOLIDÉ ET FLUX FINANCIERS

(mouvements réels de l'exercice, hors résultats antérieurs reportés)

Budget principal

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	141 772 227,52 €	145 269 617,18 €	
Investissement	23 354 836,46 €	26 810 196,56 €	
Total	**165 127 063,98 €**	**172 079 813,74 €**	**6 952 749,76 €**

Subvention d'équilibre 14 000 000 €

Action économique

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	7 161 737,97 €	18 051 279,36 €	
Investissement	21 989 779,37 €	15 199 595,50 €	
Total	**29 151 517,34 €**	**33 250 874,86 €**	**4 099 357,52 €**

Port fluvial de Harnes

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	139 498,44 €	100 652,27 €	
Investissement	72 767,08 €	178 136,68 €	
Total	**212 265,52 €**	**278 788,95 €**	**66 523,43 €**

Contribution eaux pluviales 3 000 000 €

Assainissement

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	8 681 850,60 €	14 263 835,54 €	
Investissement	10 697 280,10 €	12 049 230,89 €	
Total	**19 379 130,70 €**	**26 313 066,43 €**	**6 933 935,73 €**

Rembst frais de personnel 890 000 €

SPANC

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	0,00 €	26 784,93 €	
Investissement			
Total	**0,00 €**	**26 784,93 €**	**26 784,93 €**

Eau potable

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	2 428 280,32 €	4 849 268,58 €	
Investissement	4 597 511,66 €	6 680 717,94 €	
Total	**7 025 791,98 €**	**11 529 986,52 €**	**4 504 194,54 €**

Rembst frais de personnel 330 000 €

Crématorium

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	644 173,42 €	774 173,93 €	
Investissement	30 287,64 €	2 104 211,04 €	
Total	**674 461,06 €**	**2 878 384,97 €**	**2 203 923,91 €**

Rembourst frais de personnel 300 000 €

Subvention d'équilibre 0 €

Dev Num

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	114 140,23 €	450 274,39 €	
Investissement	826 764,74 €	539 529,59 €	
Total	**940 904,97 €**	**989 803,98 €**	**48 899,01 €**

Budget communautaire consolidé

	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	160 941 908,50 €	183 785 886,18 €	
Investissement	61 569 227,05 €	63 561 618,20 €	
Total	**222 511 135,55 €**	**247 347 504,38 €**	**24 836 368,83 €**



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

27 Développement économique
29 Grands projets Centralité
30 Habitat
31 Cohésion sociale
32 Troisième Révolution Industrielle
33 NPNRU
34 Planification et ingénierie financière
36 Jeunesse Culture Sport Tourisme

© GEO2R - Imagerie Technique

Aménagement du Territoire

Développement économique

Le projet de territoire validé en juin 2017, met en avant le rôle de notre intercommunalité comme chef d'orchestre du développement économique, incitant ainsi à la mise en place d'une nouvelle gouvernance avec l'ensemble de nos partenaires, et à la création de rythmes réguliers d'échanges permettant de poursuivre les objectifs de l'axe « TRAVAILLER » de ce projet de territoire.

Cette dynamique est venue renforcer le rôle du service Développement Economique notamment en matière d'animation de l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels :

-rencontre mensuelle avec la Maison de l'Emploi, le PLIE et la Mission Locale, mais aussi avec les opérateurs de la création d'entreprises,
-présentation des projets d'implantation logistique au SPEL du 15 novembre organisée à delta 3,
-adhésion au « Artois Business Club » pour renforcer le lien avec le monde économique
-participation à divers Salon (Rev3days, SITL, SIMI) pour communiquer sur l'attractivité du territoire,
-mise en place d'un collectif d'entreprises TPE/PME locales du bâtiment (ECHOBAT en partenariat avec le CD2E),
-renforcement des relations avec les professionnels de l'immobilier d'entreprises.

Mais l'année 2017 a également été marquée par les multiples actions et résultats suivants :

DE L'ACCELERATION A L'IMPLANTATION

Le service Développement Economique accompagne l'entreprise à chaque étape de son développement. 17 nouvelles PME ont ainsi été hébergées dans les locaux de la CALL *(dont 10 en pépinières pour 20 emplois – 3 en hôtels d'entreprises pour 10 emplois et 4 en locaux commerciaux pour 5 emplois).*

Plusieurs Start'up, entreprises ou associations ont été accompagnées dans leur installation sur la CALL (Ecole de Production Automobile, Croix Rouge, Nelite France, Option Public…).

Le soutien aux créateurs d'entreprises s'illustre également par l'ingénierie et l'aide financière apportées conjointement par la CALL et les opérateurs de la création qu'elle finance. Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois, la BGE et ADITEC ont accompagné 469 porteurs de projet sur le territoire, induisant la création de 190 jeunes entreprises. Le montant global des prêts d'honneurs accordés s'élève à 446 350 € permettant l'obtention de prêts bancaires à la hauteur de 4 950 668 € ainsi investis au profit de l'entreprenariat sur le territoire.

Ce soutien à l'entreprenariat est l'un des enjeux inscrits dans le projet de territoire comme celui de renforcer l'employabilité des habitants, d'adapter la formation aux emplois proposés afin que ces emplois créés profitent en priorité à la population locale.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens-Liévin a, par exemple, accompagné 3 200 personnes et contribué à la signature de 358 contrats de travail. Le nombre d'heures réalisé en insertion équivaut à 102 ETP. La Mission Locale qui suit près de 9 500 jeunes, a quant à elle permis de mettre plus de 7 000 jeunes en situation de travail. La Maison de l'Emploi s'est mobilisée pour créer une dynamique commune autour des grands projets du territoire regroupant l'ensemble des acteurs de l'emploi, tandis que 155 jeunes de 18 à 26 ans sortis sans qualification du système scolaire, ont suivi à Liévin l'école de la deuxième chance.

Cette volonté de poursuivre la montée en compétence des habitants pour favoriser l'accès à l'emploi se retrouve dans l'action de la plate-forme Proch'Emploi, qui en lien direct avec les entreprises a permis en 2017 à 351 candidats d'accéder à un entretien d'embauche avec un employeur, avec 145 mises à l'emploi.

FAITS MARQUANTS

Une attractivité confirmée en matière d'implantation d'entreprises

L'année 2016 avait été marquée par la commercialisation de plus de 45 hectares sur les parcs d'activités communautaires, principalement impactée par les projets PARCOLOG (27 ha) et VIRTUO (17 ha) sur le parc de l'Alouette. Sans comptabiliser à nouveau ses projets nés en 2016 mais finalisés l'année suivante, ce sont 28 hectares qui ont été commercialisés en 2017 représentant un nombre prévisionnel d'environ 1 250 emplois créés ou maintenus.

Pour illustrer cette attractivité, notamment renforcée par les extensions de plusieurs parcs d'activités (Alouette à Liévin et Bully-les-Mines, ZI des 14 à Avion…), on peut citer la commercialisation d'un terrain de 7 hectares à Avion pour l'ouverture d'un nouveau site de la société KLOOSTERBOER, spécialisée dans l'entreposage frigorifique, et déjà présente à Harnes, ou encore la cession d'un terrain de 6.5 hectares environ à GOODMAN, promoteur en logistique du e-commerce, toujours sur la ZI des 14 à Avion.

Plusieurs PME ont également choisi notre agglomération pour leur projet d'implantation ou de développement :

Rabotage Location à Sallaumines, AMC TP à Harnes ou encore PAYEN sur le parc des oiseaux à Lens.

La naissance d'un cluster en cyber-sécurité et administration numérique

L'été 2017 a vu l'installation d'un nouveau cluster sur le territoire : Option Public, implanté près de la gare de Lens avec le soutien de la Communauté d'Agglomération, est le cluster de la dématérialisation, cyber-sécurité et de la transition numérique des collectivités. Il réunit, sous statut associatif, une quinzaine d'entreprises.

La mise en œuvre de la dématérialisation et de la loi pour une république numérique ainsi que les obligations de cyber-sécurité créent, en effet, pour les territoires de véritables opportunités d'organiser une chaîne de services numériques, générant une nouvelle attractivité en termes de qualité de vie et d'économie. L'objectif et la mission d'Option Public est d'organiser notre Communauté d'Agglomération pour être le laboratoire de solutions innovantes et efficientes dans ces domaines.

Cette volonté de l'agglomération de Lens-Liévin d'être un acteur essentiel de la transition numérique est inscrite dans le projet de territoire, et s'illustre déjà avec l'accompagnement du Louvre-Lens Vallée.

L'action d'Option Public s'articule autour :
- D'actions collectives : animation de l'éco-système et veille technologique et de marché
- Participation à des événements thématiques d'envergures pour donner de la visibilité au cluster et au territoire.
- Accueil et accompagnement de Start-up.

L'activité de ce cluster a notamment été marquée par la création d'un partenariat avec HITACHI SECURITY SYSTEMS initié dans le cadre du projet E-santé, en lieu avec le projet de nouvel Hôpital de Lens.

L'implantation de ce cluster exemplifie l'ambition du territoire de se singulariser en valorisant plusieurs filières d'excellence et en accompagnant leur développement. Il vient compléter le maillage des filières existantes, comme celle du numérique culturel. L'année 2017 a été celle de l'installation du Louvre-Lens Vallée dans un nouveau local de 350 m², toujours rue Paul Bert à LENS, qui permet notamment d'accueillir la société NELITE (13 personnes) et l'accompagnement de 11 projets depuis cet emménagement.

VIVALLEY (Sport-Santé-Bien-être) a développé sa notoriété en participant à plusieurs manifestations d'envergure (High Digital Forum de Roubaix avec 7 start-up, Pep'Sport à Paris avec 6 entreprises), et suivi, entres autres actions d'animation, l'incubation de six sociétés au stade couvert régional de Liévin.

La Communauté d'agglomération a parallèlement poursuivi son partenariat avec le CD2E, avec l'objectif de faire du secteur des éco-activités un important vecteur de développement et de création d'emplois sur le territoire notamment en lien avec les enjeux de l'ERBM.

La première année du Plan artisanat 2017-2020

A la fin de l'année 2016, la CALL a signé avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France un ambitieux programme de soutien et de développement de l'artisanat sur l'agglomération. C'est la seule convention de cette envergure en Région Hauts de France.

Ce programme a donné ses premiers résultats en 2017. Il insiste sur trois thèmes :

- Aider les artisans à s'approprier les innovations technologiques et numériques (65 artisans ont bénéficié de ce dispositif appelé artisans connectés)

- Accompagner les initiatives et pratiques innovantes en faveur de la rénovation énergétique, qui rejoint la stratégie d'être un territoire majeure de la Rev3. A ce titre 33 plans de formation personnalisés ont été réalisés, permettant la montée en compétence d'artisans sur ces enjeux.

- Associer l'artisanat aux stratégies de redynamisation économique et aux projets de renouvellement urbain. Des actions de sensibilisation des jeunes aux métiers de l'artisanat (programme Artimobiles) ont été menées à Lens, Liévin et Hulluch touchant 138 personnes dont 64 issues des quartiers prioritaires.

La réussite du salon international des Métiers d'Art et ses 20 000 visiteurs annuels illustre également l'engagement de la CALL et son souhait d'accentuer l'essor de l'artisanat comme un véritable levier de développement local.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

L'affirmation du rôle de la CALL en matière d'Économie Sociale et Solidaire

Après les premiers soutiens apportés par notre communauté d'agglomération en 2016 aux projets relevant de l'ESS, 2017 a vu la concrétisation de nombre d'entre eux. C'est ainsi que la première Ecole de Production (destinée aux décrocheurs scolaires) a ouvert ses portes à Lens, dans le domaine de la réparation automobile. Un contrat d'apport associatif a été signé avec cette EPAL afin de mettre en place cette formation innovante sur notre territoire.

Le premier garage solidaire s'est également ouvert à Lens, parc d'activités du Gard avec l'appui de la CALL, et la première coopérative installée sur l'agglomération, CoopConnexion a permis à une trentaine de personnes de créer leurs activités.

Il faut aussi citer le projet porte-mine dans le quartier du 12/14 de Lens qui poursuit son évolution accompagné par les différents partenaires locaux en matière d'innovation sociale. La CALL souhaite dans ce nouveau contexte, fédérer l'ensemble de ces partenaires dans un collectif d'acteurs contribuant à lancer une réflexion sur la stratégie de notre intercommunalité sur l'ESS, et structurer l'accompagnement de l'agglomération en ce domaine, comme cela est inscrit dans le projet de territoire.

Vers une compétence communautaire commerce

Une étude sur le potentiel commercial des centres-villes de Lens et Liévin en partenariat avec la CCI Hauts de France, a été réalisée pendant le premier semestre 2017. Cette étude se veut le préalable d'un plan de prospection de nouvelles enseignes.

Cette action rejoint le rôle dévolu par la Loi NOTRe, aux agglomérations qui doivent déterminer l'intérêt communautaire en matière de commerce. Cet enjeu est repris par le volet de territoire dans son volet centralité, où apparait la nécessité de redynamiser l'attractivité de l'aire urbaine centrale et notamment le centre-ville de Lens.

Grands projets Centralité

L'activité du service Grands Projets - Centralité s'articule autour deux grandes thématiques.

La coordination et suivi de l'aménagement des grands projets et des sites urbains à enjeux communautaires:
• Développement et mise en valeur du site 11/19,
• Aménagement Pôle d'Excellence Sportif aux abords du Stade Couvert Régional,
• Coordination de la démarche Euralens autour du Louvre-Lens,
• Aménagement du Parc Centralité,
• Conduite des travaux préalables à l'implantation du Centre de Conservation du Louvre à Liévin,
• Conduite des travaux d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens,
• Suivi de l'appel à investisseurs-promoteurs pour la réalisation du programme immobilier Vivalley
• Renforcement de la centralité à travers le développement de programmes tertiaires sur le quartier des gares

L'aménagement de l'espace économique, à savoir la création et l'extension des parcs d'activités :
• Extension de la zone industrielle de l'Alouette à Bully-les-Mines et Liévin,
• Extension de la zone industrielle des 14 à Avion,
• Extension du parc d'activités Quadraparc à Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle,
• Extension du parc d'activités de la Motte du Bois à Harnes.

FAITS MARQUANTS

Site du 11/19 – réhabilitation de la salle des machines

Le projet phare de ce site emblématique est la réhabilitation de la salle des machines en halle d'éco-matériaux (510 m²) et brasserie-restaurant (1 300 m² - 260 couverts).
Suite à la reprise de l'opération par la CALL en septembre 2016, les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017 et la phase préparation de chantier a démarré en septembre 2017.
Durée des travaux : 22 mois
Coût travaux : 5 300 000 €HT
Montant estimatif des subventions : 3 500 000 €HT, soit 67% de subvention issue du FEDER, du FSIL, du PRADET et du Conseil Départemental.

Aménagement du Parc Centralité

Le Parc Centralité constitue un ensemble de 175 hectares et 10 km de parcours sur les communes de Loos-en-Gohelle, Lens et Avion.
Ce projet s'inscrit dans la démarche Chaîne des Parcs menée à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois et a pour objectif de créer un cheminement continu et sécurisé entre le site du 11/19, le Louvre-Lens et le parc de la Glissoire.
Les marchés de travaux ont été notifiés en juillet 2017 et le démarrage des travaux est prévu au 2ème trimestre 2018.
Coût travaux : 2 800 000 €HT
Montant estimatif des subventions : 1 900 000 €HT, soit 70% de subventions issues du FEDER et de la Région.

Programme immobilier Vivalley

Ce programme immobilier se décompose de la manière suivante :
- 2 000 m² dédiés au cluster Vivalley qui mettra à disposition des entreprises un incubateur, une pépinière, un centre de ressources technologiques ainsi que des espaces de réunion, de formation et de coworking.
- 2 000 m² dédiés à l'accueil d'entreprises dans le domaine du sport-santé-bien-être

Le groupement retenu en septembre 2017 pour la construction de ce bâtiment est composé d'Eiffage Immobilier, de la Caisse des Dépôts et de l'architecte Boyeldieu-Dehaene.
Le dernier trimestre 2017 a été consacré à la mise au point technique du projet pour aboutir à un dépôt de permis de construire le 28 décembre 2017.

Accessibilité au nouvel hôpital de Lens

En mai 2017, la CALL et le CHL ont constitué un groupement de commandes afin de réaliser les ouvrages d'accessibilité indispensables à l'implantation du nouvel hôpital de Lens à savoir la modification de la bretelle de sortie n°9 de l'A21, la création d'un giratoire et de deux voiries de desserte.
Dans ce cadre un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Verdi Nord Pas de Calais/Verdi Conseil en novembre 2017.
Montant estimatif des travaux: 3 000 000 €HT

PERSPECTIVES

Axe projet de territoire – RASSEMBLER

- Poursuite des travaux de réhabilitation de la salle des machines pour une livraison en novembre 2019
- Réalisation des études de maîtrise d'œuvre des ouvrages d'accessibilité au nouvel hôpital de Lens avec pour objectif une attribution des marchés de travaux pour fin 2018.
- Engagement, en septembre 2018, du lot 3 du quartier des gares de Lens avec l'acquisition par la CALL du bâtiment SIRIUS de 3 600 m² dédié à l'accueil de start-up dans le domaine du numérique
- Engagement des démarches, en 2018, pour la réalisation d'un bâtiment tertiaire d'environ 6 000 m² en R+4 sur le lot 0 du quartier des gares de Lens

Axe projet de territoire – RESPIRER

- Démarrage des travaux du Parc Centralité au 2ème trimestre 2018

Habitat

MISSIONS

Le service Habitat voit son intervention se décliner tant dans le parc social que privé.

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, 427 800,00 € ont ainsi été engagés en 2017 en accompagnement de la construction de 481 logements sociaux dont 62 très sociaux, 2 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) de 80 lits chacun, une Résidence Universitaire de 50 logements et 31 logements en accession sociale à la propriété.
Cette production s'est répartie sur 11 des 36 communes que compte la C.A.L.L via l'intervention de 8 opérateurs dont 1 particulier.

Au-delà de cette gestion déléguée, dans un souci de qualité, une convention partenariale s'est formalisée avec le CERQUAL, organisme de certification des logements locatifs sociaux. Les maîtres d'ouvrages sont ainsi tenus d'entreprendre les démarches de Certification NF Habitat auprès de CERQUAL pour tous les programmes de logements réalisés ou réhabilités.

Témoignant de son engagement en faveur de la production et de la réhabilitation du logement social, la collectivité s'est engagée dans une démarche de garantie des emprunts contractés par les opérateurs via un conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Conformément à la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), la Conférence Intercommunale du Logement (C.I.L.), installée depuis décembre 2015, qui regroupe l'ensemble des acteurs de l'habitat et du logement social a poursuivi ses travaux. Ont ainsi été validés le document cadre en matière d'attribution des logements sociaux et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social. L'année 2018 sera principalement consacrée à la rédaction de la Convention Intercommunale des Attributions (CIA).

A noter que la Loi Egalité / Citoyenneté est venue renforcer le rôle de chef de file des EPCI en matière de politique du logement et plus spécifiquement du logement locatif social.

S'agissant du parc privé, le service Habitat assure la gestion d'une enveloppe déléguée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) qui permet de subventionner des travaux de réhabilitation réalisés par des propriétaires occupants modestes ou très modestes et des propriétaires bailleurs.

TÉMOIGNAGE D'UN INSTRUCTEUR

Le travail d'instructeur est très intéressant, Outre le travail d'accueil physique et téléphonique des propriétaires, celui-ci assure l'instruction administrative de l'ensemble des demandes de subvention. Des contrôles peuvent également être organisés dans les logements, avant, pendant et après la réalisation des travaux. Le contact direct avec les administrés est également essentiel à la bonne compréhension des dossiers d'où l'importance de se rendre sur « le terrain ».

Pour rappel, l'ANAH a mis en place, pour la période 2010-2017, un programme Habiter Mieux permettant de verser des subventions à des propriétaires bailleurs ou occupants pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Un Programme d'Intérêt Général (PIG) dédié à la précarité énergétique, à l'habitat indigne et à la perte d'autonomie est par ailleurs en cours depuis 2015 et animé par le groupement INHARI-SOLIHA Pas-de-Calais.

Dans ce cadre, au-delà des aides financières de l'ANAH, la CALL prend en charge financièrement le coût de l'opérateur. Elle a par ailleurs déployé des aides financières complémentaires sous critères d'éligibilité pouvant aller jusqu'à 20% du montant HT des travaux subventionnables. 208 397 € ont été mobilisés en 2017 dans le cadre du PIG et 39 000 € ont été versés à des propriétaires occupants en 2017.

L'année 2018 sera celle de l'évaluation du dispositif qui mettra éventuellement en perspective une reconduction.

Ces travaux de réhabilitation ont mobilisé les financements suivants :

• 865 344 € ont été consommés au titre d'une 1ère enveloppe ANAH :
- 616 494 € pour la rénovation thermique (Habiter Mieux) de 97 logements
- 117 922 € pour les travaux d'adaptation de 32 logements

- 16 029 € pour des travaux lourds dans 1 logement
- 47 254 € de subvention pour 8 logements appartenant à des propriétaires bailleurs
- 67 645 € pour l'animation

• 240 992 € ont par ailleurs été consommés au titre du programme Habiter Mieux sur une 2e enveloppe ANAH dans le cadre de la rénovation thermique de 101 logements.

L'ANAH intervient également dans la réhabilitation du parc minier de Maisons et Cités dont l'enveloppe déléguée se situe à hauteur de 3 021 284 € en 2017.

Des nombreux partenariats sont animés par le service Habitat (l'Espace Info-Energie, Immobilière Sociale 62, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement pour lutter contre l'habitat indigne, l'Association Pour la Solidarité Active, SOLIHA et le Comité Local pour Le Logement Autonome des jeunes) et financés à hauteur de 113 500 €.

FOCUS

En septembre 2017 ont été organisées les 1ères Rencontres de l'Habitat de l'Agglo Lens-Liévin. Moment d'échanges et de partage d'informations, cet évènement a également donné lieu à la signature de Conventions de Partenariats (CERQUAL, GRDF…).

La 2e édition favorisera l'interaction sous forme de tables rondes afin de valoriser l'innovation dans le logement locatif social, de partager les expériences de la promotion immobilière et d'informer sur les opérations exemplaires mises en œuvre par et pour les particuliers.

Cohésion sociale

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de Politique de la Ville, a signé et anime le Contrat de Ville avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'ensemble des partenaires signataires. Il porte sur 21 quartiers prioritaires et concerne 19 communes de l'agglomération.

La programmation 2017 a permis de mobiliser 1,719 M€ de subventions notamment de l'Etat pour 196 projets et de 562 K€ du Conseil Régional pour 69 projets.

Dans la suite, l'appel à projets 2018 a souligné l'importance de mobiliser prioritairement les crédits de droit commun existants et de renforcer les dynamiques autour de l'emploi et de la lutte contre les discriminations.

Au-delà de cette animation, sur le volet **participation des habitants,** le service Politique de la Ville a accompagné le déploiement des conseils citoyens en mettant en perspective la constitution courant 2018 d'une association regroupant les volontaires.

S'agissant du volet **« Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie et l'Environnement »** du Contrat de Ville, des échanges réguliers ont été engagés avec les bailleurs sociaux susceptibles de bénéficier d'un dispositif d'abattement de 30 % de la TFPB. Cela suppose qu'ils s'investissent au-delà du droit commun dans des actions de développement social déclinées dans des secteurs en QPV. Des conventions cadres ont été signées en ce sens au premier trimestre 2017 et fin 2017 avec Maisons & Cités. Il conviendra ensuite d'organiser au niveau de la CALL une instance de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du dispositif.

Dans le cadre de la **Prévention de la Délinquance,** des travaux ont été initiés afin de réactiver le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en concertation avec les services de l'Etat. S'agissant de la Prévention Routière, 11 personnes relais sont venues rejoindre le réseau fort de 71 membres (sur 22 communes) suite à une session de formation Prévention Routière organisée par le Comité Départemental de l'Association Prévention Routière du Pas-de-Calais en mai 2017.
La 10ème édition du Challenge Communautaire de Prévention Routière a été organisée le 7 juin 2017 à Sains-en-Gohelle et a regroupé 125 enfants de CM2.

FOCUS

La Maison de la Justice et du Droit

Engagée historiquement au sein de la MJD, la CALL met ainsi à disposition 2 collaboratrices assurant des missions d'assistance du greffier, d'accueil, d'information et de renseignements juridiques. 6 220 personnes ont été renseignées et orientées majoritairement dans les domaines du Droit de la Famille, du logement et du Droit du Travail.

Globalement, ce sont 12 127 personnes qui ont été accueillies en 2017.

L'activité pénale est assurée par les délégués du Procureur de la République, l'Association Socio-Educative et Judiciaire (ASEJ), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) et l'Association Départementale d'Action Educative (ADAE).

L'activité civile s'est concrétisée par 736 procédures de tentatives de conciliation soit une hausse de 29% et 397 dossiers ont abouti à un accord entre les parties.
437 personnes ont été prises en charge par l'Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62 devenue France Victimes 62). 162 personnes ont rencontré le juriste et 275 personnes ont bénéficié d'une prise en charge psychologique.

Dans le cadre de l'accès aux droits, 258 personnes ont eu recours au Défenseur des Droits chargé de la médiation avec les services publics, 314 personnes ont bénéficié d'une consultation gratuite d'un avocat, 254 personnes ont été reçues lors des permanences du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), 33 personnes ont été orientées par l'Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF) et 48 personnes rencontrant des difficultés financières ont été prises en charge par l'association Aide Educative et Budgétaire (AEB) - Famille de France.

La MJD a également, pour la 4ème année consécutive, participé, à la journée régionale de l'accès au droit le 12 octobre 2017 qui a rencontré un vif succès. Cette manifestation sera reconduite en 2018.

La **Prévention en matière de Santé**, au regard des indicateurs du Territoire, a amené la CALL à accompagner le recrutement par le Secours Populaire Français de 2 adultes-relais fin 2017. Leurs missions consistent à identifier et accompagner en matière de santé les personnes défavorisées des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Convaincue de l'intérêt d'une démarche de valorisation des **sciences** auprès des jeunes publics, la CALL a assuré l'organisation du 20e Village des Sciences au Centre Ferrat d'Avion (coût = 8 700 €) ayant mobilisé plus de 1 550 visiteurs dont 800 particuliers et 750 élèves issus des écoles, collèges et lycées de l'agglomération ayant témoigné d'un réel projet pédagogique. Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a quant à lui participé à hauteur de 4 000 €. Plus largement, le service contribue au développement de la culture scientifique et technique en apportant un appui méthodologique aux écoles, associations et structures communales porteuses de projets de développement dans ce domaine.

En matière d'**Enseignement supérieur,** après avoir revu en 2016 son dispositif de bourses communautaires, l'agglomération a octroyé des bourses à 2 étudiants pour un montant total de 6 000 € en 2017.

Plus globalement, sont accompagnées des associations qui œuvrent dans des domaines aux enjeux forts en matière de Politique de la Ville (le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, l'Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire du Pas-de-Calais France Victimes 62, SOLFA « SOLidarité Femmes Accueil » , Accueil 9 de Cœur, l'Association Pour la Solidarité Active Fil d'Ariane, le Comité Départemental de l'association de Prévention Routière du Pas-de-Calais, l'Association Planète Sciences, Unis Cité Emergences 62, le Secours Populaire Français-Fédération du Pas-de-Calais, Le Cheval Bleu, Culture Pop 62).

Troisième Révolution Industrielle

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération identifie l'énergie et la transition énergétique comme moteur de sa dynamique. Pour s'outiller opérationnellement, la CALL a signé le 24 octobre dernier un protocole d'accord avec l'ADEME (agence de l'environnement et la maitrise de l'énergie) pour bénéficier d'un accompagnement en ingénierie et expertise. Aux termes de ce protocole, la CALL s'est engagée sur le déploiement d'un programme de transition énergétique sur ses compétences propres, et son patrimoine : travaux d'économies d'énergie, mutation de ses pratiques vers des comportements plus sobres, déploiement des énergies renouvelables, intégration de critères liés à la TRI dans les projets de renouvellement urbains, l'ERBM…

FAITS MARQUANTS

Outre la signature du protocole le 24 octobre avec le président de l'ADEME, cet engagement a donné lieu à la désignation d'un chef de projet pour animer et coordonner l'ensemble pour une période de 3 ans. La dynamique a aussi fait l'objet d'une présentation à tous les DGS de l'agglomération le 1er décembre afin de mieux les associer, suivie d'une série de rencontres bilatérales entre la chef de projet et les communes qui l'ont souhaité. La CALL a aussi pu, par ce biais, se raccrocher à un dispositif de financement exceptionnel de ses travaux d'économies d'énergie par le biais du TEPVC dont elle avait été lauréate.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

En 2018, le protocole avec l'ADEME se traduira par un contrat d'accompagnement, plus concret et programmatique. Il associera plus étroitement les communes et leurs projets dans une dynamique d'ensemble. Cela permettra au territoire de s'engager plus fortement dans une mutation énergétique. Le forum énergie animé par Euralens en 2017 a mis en lumière le fait que le territoire dans son ensemble dépense 1,7 milliard d'euros par an en énergie. Reconquérir son autonomie en ce domaine n'est pas neutre en termes économiques, tant pour les collectivités, les entreprises que pour les particuliers.
Les enjeux liés à la TRI seront aussi intégrés à la feuille de route numérique de l'agglomération afin de bien pouvoir outiller les acteurs dans cette mutation. La transition énergétique est en effet indissociable du déploiement du numérique.

L'activité de la Direction de Projet s'articule autour de deux missions principales.

Le pilotage du projet de renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération :

- Coordination et suivi des projets de renouvellement urbain des 3 quartiers NPRU
- Pilotage de l'étude développement économique
- Suivi des études pilotées par l'AULA : Habitat et TRI
- Dialogue avec les partenaires institutionnels et financiers du projet : ANRU, DDTM, Action Logement, bailleurs,…
- Pilotage des temps institutionnels de validation
- Suivi financier des opérations lancées dans le cadre du protocole de préfiguration
- Préparation de la convention opérationnelle

La maîtrise d'ouvrage du projet de la Cité 12/14 de Lens :

- Pilotage du bureau d'étude urbaine et sociale
- Intégration des études transversales à l'étude urbaine
- Préparation et pilotage des temps institutionnels de validation
- Suivi des opérations anticipées de Maisons et Cités
- Ouverture de la Maison du Projet
- Création d'une nouvelle ligne de desserte BHNS en lien avec le SMT
- Valorisation du projet auprès des différents partenaires (Etat, entreprises, associations,…).

NPNRU

De par la nature transversale de ses missions la Direction de Projet est sollicitée ponctuellement en appui par les services de la CALL. Au cours de l'année 2017, elle a particulièrement été amenée à réaliser l'ensemble du travail méthodologique et partenarial en prévision du lancement de l'ERBM.

FAITS MARQUANTS

• Signature du protocole de préfiguration

Le 10 mars 2017, le protocole de préfiguration de la CALL a été signé par l'ensemble des partenaires institutionnels et financiers du projet. Il a permis d'entrer dans une phase d'étude des projets dans leur globalité en vue de la signature de la convention opérationnelle de renouvellement urbain.
Date de fin : 31 décembre 2019

• Lancement des études urbaines et sociales et des études transversales

La signature du protocole de préfiguration a permis le lancement des études qui vont permettre la définition du projet dans son ensemble.

Les études urbaines et sociales sont sous maîtrise d'ouvrage des Villes.

• Autorisation de démarrage anticipée d'opérations sur la Cité du 12/14

A la suite de la signature du protocole, le 10 mars 2017, un travail multi partenarial a été entrepris afin de demander à l'ANRU une autorisation de démarrage anticipée de travaux sur la Cité du 12/14 :

- Démolition de 10 maisons rue de la Bourdonnais

- Restructuration de 14 maisons rue Colbert

Cette demande de financement a été autorisée par l'ANRU en Comité d'Engagement le 14 septembre 2017 et doit faire l'objet d'un avenant au protocole de préfiguration.

• Renforcement de l'équipe projet

- Noémie DUPLESSIS, chargée de mission aménagement urbain. En charge du suivi des études urbaines à l'échelle des villes et du dialogue avec les partenaires sur le plan urbain.

- Lisa MAZOLENI, chargée de mission habitat-diversification. En charge du suivi de la stratégie de diversification de l'habitat à l'échelle des quartiers en lien avec la stratégie globale d'agglomération. Ce poste est co-financé à hauteur de 142 500€ HT sur 18 mois.

• Accueil de stagiaires

Dans une logique de projet intégrée, la Direction de Projet a souhaité accueillir des stagiaires en 2017 :

- Juillet 2017-Septembre 2017 : Kevin HERY, stagiaire en architecture chargé de réaliser une monographie de la Cité 12/14 et de penser la future implantation de la Maison du Projet

- 20 au 22 décembre 2017 : accueil de 3 stagiaires de 3e du Collège Jean ZAY sur la thématique de l'accessibilité piétonne et PMR sur le quartier du 12/14

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

• Axe projet de territoire – BOUGER

- Contribuer au désenclavement des quartiers ANRU grâce à des projets urbains permettant de faciliter la mobilité intra et inter-quartier.

• Axe projet de territoire – TRAVAILLER

- Favoriser la réimplantation de commerces de proximité dans les quartiers
- S'attacher à diagnostiquer l'offre d'emploi de l'agglomération à la demande et aux qualifications des habitants des quartiers
- Promouvoir les initiatives relevant de l'ESS (soutien financier et technique à Porte-Mine)

• Axe projet de territoire - RASSEMBLER

- La nature transversale du projet de renouvellement urbain assure l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire

- Rénovation de la cité minière du 12/14, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui a pour ambition d'être un exemple en matière de rénovation de cités minières (lien à faire avec l'ERBM)

• Axe projet de territoire – RESPIRER

- Renouveler l'attractivité des quartiers en opérant une amélioration du cadre de vie global (espaces publics qualitatifs, végétalisation, etc…)

• Axe projet de territoire – HABITER

- Renforcer l'attractivité résidentielle des quartiers en développant une offre immobilière adaptée à la demande du marché (nouvelles formes d'habitat, habitat innovant etc..)

- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers

- Intégrer la TRI comme facteur d'excellence pour la rénovation de l'habitat

Planification et ingénierie financière

LES MISSIONS

La participation aux travaux partenariaux d'élaboration des outils de planification et leur suivi (SCOT, PLH pour partie, PLUs communaux) :

En 2017, en tant que Personne Publique Associée, la CALL a été consultée dans le cadre :

- des modifications simplifiées des PLUs de Fouquières Lez Lens et d'Eleu dit Leauwette et des révisions simplifiées du PLU de Liévin, pour le cœur urbain,
- de l'élaboration des projets de PLU d'Acheville, Bénifontaine, Carency, Estevelles, Gouy-Servins et avis officiel sur les projets de PLU arrêtés de Souchez et Vimy, pour les communes rurales,
- des révisions générales en cours des PLUs de Annay-sous-Lens, Meurchin, Pont-à-Vendin et diverses révisions simplifiées et allégées (Mazingarbe, ….) et/ou modifications (Loos en Gohelle, Sains-en-Gohelle, ….),pour le secteur Nord-Ouest.
- de la révision générale du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin,
- de la modification du Plan de Déplacement Urbain du SMTAG,

Au titre de ses missions d'animation et suivi d'une partie des Orientations du PLH, dont l'accession à la propriété, le service a construit la candidature de la CALL à « l'appel à projets à Projets Régional relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable en Hauts de France », visant le rayonnement et le cofinancement régional du dispositif ainsi proposé.

L'élaboration de propositions stratégiques pour l'agriculture péri-urbaine et la création d'un système alimentaire territorial, et leur suivi opérationnel. Le développement de ce projet est décrit au titre des « faits marquants » de l'activité du service pour 2017.

La gestion des fonds de soutien aux projets communaux d'aménagement :

- Fonds de Concours Communes Rurales, Fonds de Rénovation Urbaine, Fonds d'Intervention Foncière : 435 367€ de crédits FCCR, 13 859 € de crédits FIF et 203 411 € de crédits FRU versés en 2017.
- Le travail partenarial spécifique sur le FIF s'est également poursuivi avec les communes concernées, suite à la première délibération du 13 Décembre 2016, pour déprogrammer les opérations restant sans suite après plusieurs avenants de prorogation. Ceci dans un souci de réalisme budgétaire et d'optimisation des financements communautaires, conforme aux orientations du dispositif concerné. La deuxième vague de déprogrammation, en date du 26 Septembre 2017, représente 28 995 €.

La participation aux travaux partenariaux d'élaboration et la veille stratégique sur les dispositifs de financements Européens, nationaux, régionaux et départementaux, ainsi que l'élaboration des dossiers de subvention et leur suivi auprès des financeurs extérieurs.

- Pour 2017, 116 362 € de subventions étatiques et régionales sont venus abonder la maîtrise d'œuvre des actions engagées dans le périmètre EURALENS-Centralité (marchés subséquents 1 et 2).
- Lauréate de l'appel à projets étatique « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte »

(TEPCV) lancé par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la CALL bénéficie donc d'une enveloppe de 104 k€ en soutien de son programme de « Système Alimentaire Territorial Durable» (SATD), pour le renforcement de la structuration des circuits courts, le soutien aux actions opérationnelles et innovantes, les actions de communication …

- 2017 a vu conclure l'accord-cadre régional pour la nouvelle Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET). A l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA), cet accord fonde une programmation opérationnelle concertée sur la période 2016 – 2021, adossée à 3 Fonds d'Appui (Dynamiques Métropolitaines, Projets d'Agglomération, Aménagement du Territoire) représentant une dotation totale de 35 907 8418 €. A ce jour, le PRADET est sollicité par la CALL sur 4 opérations phares : Parcs Berges de la Souchez et Centralité, réhabilitation de la salle des machines du 11-19 en Halle des Eco-Matériaux, bâtiment totem du Louvre Lens Vallée (ancienne Ecole Paul Bert à Lens).

- La mobilisation des acteurs du territoire se poursuit également via l'ITI, volet européen du Contrat de Ville, totalisant 7,5 M € de FEDER sous forme d'enveloppe réservée et autour de projets innovants de sensibilisation à l'entreprenariat, de formation aux métiers numériques, de réhabilitation énergétique du logement, de mobilité douce ….

- En 2017, la CALL a ainsi acté un nouveau partenariat avec le fonds de garantie « Pas-de-Calais Actif », qui financera et accompagnera dans le périmètre de l'ITI les projets de création, transmission / reprise par les publics en fragilité économique, sur le champ de la TPE. Le nombre d'opérations prévu est de 7 sur un semestre en 2017 et de 16 en année pleine à partir de 2018.

FAITS MAJEURS

Agriculture péri-urbaine et système alimentaire territorial :

Suite à la consultation favorable des communes menée en 2016, la CALL a décidé d'engager par délibération du 21 mars 2017, la mise en œuvre d'une politique de valorisation de l'agriculture périurbaine et de structuration d'un réseau alimentaire de proximité, sur laquelle une première enveloppe de 130 000€ a permis d'engager différentes actions :

- Appui aux démarches opérationnelles portées par les acteurs locaux, via le soutien financier (30 000€) au projet de Microferme servicielle et d'Archipel Nourricier porté par l'association Les Anges Gardins,

- Communication et promotion sur le thème de l'agriculture responsable, via l'appui technique et financier (15 000€) à l'association ADEARN, pour l'édition 2017 de la Fête Paysanne à Loos-en-Gohelle (env. 4000 visiteurs, plusieurs structures présentes dont 9 associations et producteurs du territoire),

- Engagement d'une politique stratégique sur l'approvisionnement local, via la préparation et le lancement du marché d'AMO pour la mise en place d'un Système Alimentaire Territorial Durable (SATD) d'agglomération, dont le cahier des charges a été défini avec les communes.

Candidature communautaire à l'Appel à Projets Régional relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ ou abordable en Hauts de France

Développer l'accession sociale et/ou abordable figure parmi les axes majeurs du PLH 2014-2020 en faveur de la mobilité résidentielle, du renouvellement et de la diversification du parc.
En effet, notre territoire enregistre un taux de propriétaires très nettement inférieur aux moyennes nationales, régionales et départementales. Par ailleurs, l'accession sociale/abordable porte principalement sur le parc ancien (71%) avec un ménage acquéreur au budget souvent trop modeste pour mener à bien des travaux de réhabilitation, notamment énergétique.

Cette paupérisation du parc ancien constitue donc bien un enjeu de majeur : celui d'une « propriété durable » accessible au plus grand nombre.
L'appel à projets lancé par le Conseil Régional pour des « dispositifs innovants d'accession sociale et/ ou abordable » vise justement, outre la réponse au besoin de logement, une meilleure mixité sociale et fonctionnelle et la promotion d'un habitat éco-énergétique et qualitatif.

Au vu des convergences entre les objectifs du PLH d'une part, et ceux de l'Appel à Projets Régional d'autre part, la Communauté d'Agglomération a donc décidé par délibération du 14 novembre 2017 de candidater et constitué un dossier, en cours d'instruction par le Conseil Régional.

PERSPECTIVES

Système Alimentaire Territorial Durable :

2018 doit voir se concrétiser la mise en place d'une gouvernance locale, via la mobilisation des acteurs (monde agricole, partenaires institutionnels et économiques, communes, acteurs associatifs locaux…) sur les différentes phases de l'étude (diagnostic, orientations, définition du programme d'actions).
En parallèle, seront élaborées les actions opérationnelles sur les premiers enjeux identifiés : commande publique de restauration collective, mutualisation d'équipements…

« Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) :
Outre le cofinancement déjà évoqué, la sélection de la CALL au titre de cet appel à projets lui permettra de valoriser des Certificats d'Economie d'Energie pour ses travaux ou ceux menés par ses communes membres (entre 60 et 100% des dépenses éligibles) avant fin 2018.

Ingénierie financière, recherche de cofinancements :

- La programmation de l'ITI (volet européen du Contrat de Ville cofinancé par le FEDER) se poursuivra, dans la perspective de son échéance fin 2019 : conseil des partenaires locaux et interface auprès des services instructeurs de la Région, pré-sélection des opérations conformément à la piste d'audit, suivi des dossiers en cours et identification de nouveaux projets. Un accent particulier sera porté sur la programmation des réhabilitations énergétiques dans le logement locatif social, représentant l'enveloppe majeure du dispositif soit un maximum de 3 947 520 € de FEDER sous réserve d'instruction.

- 5 dossiers majeurs ont été déposés à l'instruction des fonds FEDER (Europe) et PRADET (Conseil Régional) : Parcs Berges de la Souchez et Centralité, Eurovelo 5 section Centralité/11-19 (au titre de l'ITI), réhabilitation de la salle des machines du 11-19 en Halle des Eco-Matériaux, bâtiment totem du Louvre Lens Vallée (ancienne Ecole Paul Bert à Lens). La complétude des dossiers a été notifiée pour 3 d'entre eux (Halle, Berges de la Souchez, bâtiment totem Louvre Lens Vallée), dont l'instruction s'est poursuivie par ailleurs tout au long de l'année, via des échanges approfondis sur le contenu des opérations et leurs modalités. Pour ces équipements/aménagements emblématiques du renouveau territorial, pas moins de 11 642 082 € de subventions sont ainsi sollicitées, représentant un taux moyen global de 66% de cofinancement (dont également pour partie des cofinancements Etat et Conseil Départemental), sous réserve d'instruction.

Candidature communautaire à l'Appel à Projets Régional relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable en Hauts de France :
Une mise en place opérationnelle du dispositif est prévue pour le dernier trimestre de l'année 2018, dont les modalités exactes seront définies à l'issue de la procédure de sélection de l'appel à projets régional.

Jeunesse Culture Sport Tourisme

Le service Jeunesse, Culture et Sport est composé de trois agents : un chef de service, un chargé de mission sport et un chargé de mission culture. Ce service est essentiellement en charge du déploiement de l'intérêt communautaire portant sur les compétences sport et culture.

Le service Tourisme et patrimoine est composé d'un chef de service, de 2 chargées de missions et d'une assistante. Ce service est en charge de la mise en place d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire par la réalisation d'équipements et le portage de manifestations. Le territoire est reconnu par l'Etat parmi les « Villes et Pays d'art et d'histoire® ». A ce titre le service intègre l'équipe l'équipe du Pays d'art et d'histoire, composée d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, d'un adjoint à l'animateur de l'architecture et du patrimoine et d'un médiateur. Cette équipe est en charge du déploiement de la convention signée entre l'Etat et la CALL.

CULTURE

La Culture en quelques chiffres :

245 000 € alloués à l'accompagnement financier de 11 centres culturels et une association intercommunale de développement culturel.

240 000 € furent destinés au partenariat avec Culture Commune Scène Nationale du Bassin Minier du Pas-de-Calais.

14 500 € furent dédiés à l'accompagnement de manifestations culturelles mettant en valeur le territoire : « Salon du Polar – Lens », « Pas-de-Calais libéré » et « Culture Pop ».

2 200 € consacrés à l'adhésion de l'Agglomération au réseau des acteurs culturels Artoiscope. Cette adhésion a pour but d'apporter une meilleure lisibilité aux actions culturelles et événementiels portés ou soutenus par l'Agglomération (via le bimestriel Artoiscope) et d'asseoir son rôle de porteur, d'animateur et de coordinateur des acteurs culturels du territoire.

30 000 € accordés au titre du fonctionnement pour le pôle économique social, solidaire et culturel « Autre part » de l'association Porte-Mine.

Chaque accompagnement budgétaire s'accompagne d'une ingénierie dédiée.

27 agendas culturels rédigés pour le JT de la chaîne Télégohelle.

10 rendez-vous de la Culture ont été organisés par l'Agglomération. Sous la Présidence de Philippe DUQUESNOY Vice-Président Culture, les acteurs culturels ont pu échanger sur leurs actualités, leurs projets et élaborer une nouvelle grille d'indicateurs portant sur le soutien financier de l'Agglomération.

2 dossiers structurants ont été portés par le service culture : Candidature au titre du dispositif porté par la Région des Hauts-de-France portant sur la mise en

place d'actions de médiation cinématographique sur le territoire. Candidature pour la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (dispositif de la Direction Régionale des Affaires Culturelles) sur le territoire permettant une présence artistique renforcée. Ces deux actions en parfaite adéquation avec une politique culturelle au plus proche des habitants et favorisant l'équité culturelle territoriale sont soutenus financièrement par les partenaires institutionnels et prendront tous leurs sens dès 2018.

Le service a apporté son ingénierie en interne auprès du service politique de la ville / aide à l'instruction de dossier, du Cabinet / temps fort à la Maison Syndicale, de la Direction Générale (Projet de Territoire) ; comme en externe auprès des communes, du département pour le volet lecture publique, d'Euralens (Forum Culture/Tourisme) et du Louvre-Lens notamment.

Les objectifs fixés pour l'année 2018 portent principalement sur le déploiement de la politique culturelle d'Agglomération dans les domaines du cinéma et de l'éducation artistique. En outre, dans le cadre de sa compétence, l'Agglomération devrait conduire une étude dédiée à la lecture publique.

TOURISME

Contrat de destination : Subvention Mission Louvre-Lens Tourisme
La destination touristique ALL a été retenue dans le dispositif des contrats de destination mis en place par le Ministère des Affaires étrangères et du développement international qui vise à soutenir des destinations nationales d'exception afin de les promouvoir à l'international au côté de destinations déjà installées comme la Baie du Mont Saint-Michel, la Corse, le Val de Loire,…

La Mission Louvre-Lens Tourisme rattachée à l'Agence de Développement et de réservation Touristiques du Pas-de-Calais a sollicité la CALL pour une participation financière sur un programme d'actions composé de :
- Projets d'hébergement : concept Hôtel du Nord
- Expérimentation de dispositifs innovants de mobilité et découverte numérique du territoire permettant aux visiteurs de découvrir en véhicule électrique
- Conception d'un grand événementiel participatif où Lens serait au cœur de la destination Autour du Louvre-Lens

En 2017, un avenant a été signé prolongeant d'un an le partenariat entre la CALL et la MLLT afin d'assurer la réalisation des actions listées ci-dessus.

Subvention Office de Tourisme et du Patrimoine
La CALL a accordé une subvention de 850 000€ à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin conformément au vote en conseil communautaire et à la convention d'objectifs triennale rédigée et signée par les deux parties. La CALL a souhaité donner une nouvelle impulsion à l'Office de Tourisme. Une stratégie sur le positionnement du territoire a été validée en fin d'année 2017 pour marquer la différence du territoire par rapport aux destinations de proximité. Un tourisme de sens qui s'appuie sur l'expérience à vivre des visiteurs à la rencontre de nos formidables habitants. Par ailleurs, la CALL a procédé à l'acquisition de l'ensemble immobilier « A la ville de Limoges ». Idéalement situé au cœur de l'agglomération, ce site doit devenir le tiers-lieu totem de la destination en s'inscrivant résolument dans l'innovation. Une ouverture partielle en préfiguration de l'équipement est envisagée en 2018.

Camping-cars
Suite à l'essor touristique que connaît le territoire de l'agglomération de Lens-Liévin avec les grands sites de mémoire, le Louvre-Lens, le patrimoine minier, les attractivités urbaines, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place un régime d'aide aux communes souhaitant aménager, sous maîtrise d'ouvrage communale, ce type d'équipement en 2015.

Attribution subvention à la Ville d'Avion pour la réalisation d'une aire de camping-cars
Suite à la mise en place un régime d'aide, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été saisie par la ville d'Avion afin d'obtenir un soutien financier leur permettant de créer une aire d'accueil avec borne multi-services pour 6 camping-cars située dans le parc de la Glissoire rue de la Cité Saint-Antoine. La réalisation de cet équipement a couté 46 871,93€HT avec un financement CALL de 22 122,50€HT. Cette aire a été inaugurée le 09 décembre 2017.

Contrat de rayonnement touristique CALL-CAHC
La CALL s'est associée dès 2013 avec la Région Nord-Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin afin de signer un contrat de rayonnement touristique dans le but de valoriser les actions touristiques menées sur les deux territoires.
Ce dispositif a été reconduit dans les mêmes conditions en 2017, afin de bénéficier d'une subvention régionale de 30% accordée sur les actions mentionnées dans ledit contrat. Aussi la CALL a proposé plusieurs opérations dont 3 ont été retenues par le Conseil Régional, à savoir : Edition d'une brochure sur le centenaire de Vimy, Expérimentation mapping et Start'in Lens. Vous trouverez le détail de ces actions dans la partie « dispositif pays d'art et d'histoire » et « événementiels ».

Développement de la Chaine des Parcs : Parc Souchez Aval.
«*Avoir une dynamique de reconversion urbaine autour d'espaces verts, c'est un formidable atout !*» Michel Desvigne, Paysagiste, Grand Prix de l'Urbanisme en 2011.

Le bassin minier du Pas-de-Calais dispose d'un paysage façonné par l'homme et grandement hérité de la période d'activité minière dont le terril est un des symboles les plus forts. Initié par le paysagiste de renommée internationale Michel Desvigne, la Chaîne des Parcs vise à la reconversion urbaine du territoire par la valorisation des grands sites paysagers hérités de l'époque minière constituant un réseau de 7 parcs souvent de grande dimension reliés les uns aux autres.

En 2016, la CALL a décidé d'assurer un rôle de financeur et de coordinateur pour la réalisation d'un des 7 parcs constituant la Chaîne des Parcs sur le Bassin Minier du Pas-de-Calais, le Parc Souchez Aval. Ce projet vise à la création d'un site homogène du 10 km le long du Canal

de Lens, soit 300 ha d'espaces verts et bleus propices à la promenade, à la pratique des sports de nature et à la détente tout simplement. Le challenge est ici d'ouvrir ces espaces, d'assurer les continuités, de développer l'attractivité de secteurs à forts potentiels pour attirer à terme les populations locales mais également les visiteurs.

L'année 2017 a été consacrée aux phases de consultation des entreprises pour l'attribution des lots travaux, au montage des dossiers de subvention pour obtenir la participation la plus conséquente possible des partenaires européens (FEDER) et régionaux (PRADET), aux autorisations de travaux de VNF avec établissement de nouvelles conventions communales de superposition de gestion et enfin au montage des autorisations spécifiques à l'aménagement des terrils 94 et 94a de Noyelles-sous-Lens, classés au titre des sites en décembre 2016 et qui nécessitent désormais l'établissement d'un permis d'aménager soumis à l'accord du Ministère de la transition Ecologique et Solidaire. A ce stade le dossier a reçu un avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Les travaux débuteront au premier semestre 2018. Son coût est estimé à environ 5,4 millions d'€ HT.

Centenaire de la Bataille de la Crête de Vimy
La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est inscrite dans le centenaire de la bataille de la crête de Vimy. A ce titre avec le concours du département, elle a accueilli d'Avril à Novembre dans l'annexe du Centre d'interprétation Lens'14-18 de Souchez, une exposition intitulée « Vimy 1917, la guerre souterraine des Canadiens », inaugurée le 8 avril en présence de son Excellence le très honorable David Johnston, Gouverneur général du Canada.

Par ailleurs, la CALL a accompagné l'odyssée de la culture « sur les pas d'un soldat canadien John Arsenault », qui a amené des habitants du territoire à faire le périple d'un jeune soldat canadien parti de Chéticamp pour Givenchy en Gohelle



Formation Inset Dunkerque
Suite à la sollicitation de l'Inset de Dunkerque, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a co-organisé une formation intitulée « La coordination, le pilotage des programmes et des projets de développement touristique» où 20 stagiaires ont été accueillis sur le territoire le mardi 21 février. Le matin les stagiaires ont pu échanger sur la méthode et les projets menés par la Mission Louvre-Lens Tourisme, Louvre-Lens Vallée, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, Euralens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Après avoir déjeuné dans le centre-ville, le groupe a bénéficié d'une visite guidée de l'office du tourisme puis a terminé sa formation par une visite-rencontre VIP au Louvre-Lens.

Porteurs de projets d'hébergement touristiques
Une cellule d'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement touristique (meublés de tourisme, chambres d'hôtes…) a été mise en place sur le territoire de LENS-LIEVIN. Constituée d'un réseau de partenaires de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin regroupant l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, les services communautaires et l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Léivin, elle apporte un soutien régulier aux porteurs potentiels dans la concrétisation de leurs projets.

DISPOSITIF PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Actions de médiation : Plus de 7 500 personnes ont bénéficié d'actions de sensibilisation (mise en place d'une programmation annuelle de visites guidées, d'expositions, d'une résidence d'artiste etc.)

- **Jeune public = environ 4 000 jeunes** du territoire sensibilisés (projet Grande Guerre collège au Lens-14-18, ARTU…)
- **Habitants = environ 3 200 personnes** ont bénéficié d'actions de sensibilisation (Résidence Habitants passagers - Arts de jardins en sol mineurs à Lens et Sains-en-Gohelle, Ici et là dans la cité Bellevue à Harnes, l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis de Lens et environs, dite APEI de Lens et environs, ateliers familles, temps fort Porte Mine, fête Patrimoine minier à Estevelles…)
- **Experts/enseignement supérieur/formation = 353 personnes** (délégations Unesco sites de mémoire, formations enseignants, Archives départementales, projet tuteuré Licence guide-conférencier Université d'Artois, Association Chemins de mémoire sociale, Consulat de France à Shenyang, services civiques…)

Accueil du public Touristique : 291 groupes soit 13 928 personnes en 2017 sur les visites guidées pour commercialisées par l'Office de Tourisme de Lens-Liévin.

Evénementiels : Printemps de l'Art déco 2017, Rendez-vous aux jardins, Journées nationales de l'archéologie, Le Bassin minier fête le Patrimoine mondial, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture, 5ème anniversaire du Louvre-Lens etc.

Editions : 4 brochures réalisées (Focus Mémorial National du Canada à Vimy en lien avec le centenaire de la bataille de Vimy, Focus La Société de Secours Minière Lens, Parcours Lens Trail Urbain, Exposition Georges Rousse).

Apport d'ingénierie sur les projets de la CALL et avec les partenaires du territoire : Contributions à l'étude «Pressions urbaines et protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial» pilotée par la MBM, participation au comité technique Euralens 2019, animation du groupe de travail « Arts de jardins en sol mineur », Comité local Bassin minier Patrimoine mondial de l'UNESCO, pilotage du groupe de travail et appui d'ingénierie pour le déploiement de la signalétique Bassin minier Patrimoine mondial, atelier NPNRU cité du 12-14 à Lens, conception d'atelier jeune public pour le Lens 14-18, accompagnement de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire pour sa signalétique Grande Guerre, appui à la candidature des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, contribution au projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin etc.

EVÉNEMENTIELS

Actions de médiation : Plus de 7 500 personnes ont bénéficié d'actions de sensibilisation (mise en place d'une programmation annuelle de visites guidées, d'expositions, d'une résidence d'artiste etc.)

Start'in Lens
L'Agglo Lens-Liévin a mis en œuvre un programme d'actions visant à renforcer l'attractivité du territoire. Convaincue que la Culture, le Sport et le Tourisme constituent des leviers importants du développement économique, trois événements forts ont été lancés l'Umbrella Sky, la Yellow Brick Road et Détournement de Fonds.



Umbrella sky
L'artiste portugaise Patricia Cunha est intervenue en juin avec son équipe pour installer rue de la paix un umbrella sky. Malgré quelques aléas techniques ce dispositif artistique a rencontré un réel succès auprès de la population avec des photos relayées sur les réseaux sociaux environ 200 000 fois et à travers le monde et auprès des commerçants qui ont constaté une augmentation de la fréquentation de leur établissement de 60%. Les communes d'Orléans, de Douai, de Saint-Omer, d'Hontfleur, d'Istres, de Bagnolet et d'Ajaccio ont pris l'attache de la CALL pour connaître les modalités d'installation et réaliser la même chose chez eux.
Coût : 11 000€

Yellow brick road
Dans l'objectif de mener les visiteurs du Louvre-Lens dans le Centre-ville de manière ludique et artistique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé un appel à projet. C'est Artconnexion qui a été choisi par le jury pour mettre en œuvre la Yellow brick road. La population et les commerçants devaient être associés au projet mais malheureusement cela n'a pas abouti et il n'y a eu ni appropriation ni compréhension de ce projet.
Coût . 38 500€

Georges Rousse
Afin de donner une orientation à l'ancien bâtiment de la rue de la paix et de compléter le programme artistique de Start in Lens. La Communauté d'Agglomération a sollicité un artiste de renom international pour exposer ces photographies et créer deux anamorphoses originales. Cette exposition a été exploitée par l'office de Tourisme et du patrimoine. 4000 visiteurs sont venus la découvrir et en ont salué sa qualité. Les œuvres sont intitulées Lens 2017 et sont exposées à travers le monde.
Coût : 50 000€

Vidéo mapping sur la façade de la faculté Jean Perrin
Dans le cadre des 5 ans du Louvre-Lens, la Communauté d'Agglomération a organisé grâce à l'équipe de Loom Prod, un vidéo mapping sur la façade de la faculté Jean Perrin à Lens pour un coût total de 69 516,63€. Pour ce faire, la CALL a bénéficié d'une subvention du Conseil Régional à hauteur de 18 000€.
Cette projection de 10 minutes a été coordonnée artistiquement par Ludovic Burczykowski et diffusée en boucle les 08 et 09 décembre 2017 de 19h à 23h.
Plus de 2200 personnes ont assisté à cette projection malgré le climat très froid et la neige.

Cette création est visible sur le site : http://videomappingcenter.com/2017/11/21/mapping-faculte-jean-perrin-lens-france/



Trail urbain de Lens
La Communauté d'agglomération a souhaité créer un événement sportif, patrimonial et familial. Elle a donc sollicité la ligue régionale d'athlétisme des Hauts de France pour créer un trail urbain à Lens. Ce dernier s'est déroulé le 9 décembre 2017, deux boucles étaient proposées aux participants une de 10 km et une de 21 km. Coureurs et marcheurs ont pu ainsi traverser des bâtiments peu connus comme la ville de limoges ou la salle du conseil communautaire ou au contraire très prisés tel le stade couvert régional ou le stade Bollaert –Delelis ou bien encore insolites le magasin my original shirt, la pharmacie du cantin. Cette première édition du trail urbain a rencontré un très beau succès.
Coût 35 000€.

SPORT/JEUNESSE

Dotation Héritage Euro 2016

En plus des retombées économiques en faveur du territoire, Lens Agglo, associant la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, site hôte de l'EURO 2016 a pu bénéficier d'une contribution spécifique de l'UEFA de 2 millions d'euros, afin de réaliser des équipements en faveur de la pratique du football de proximité.

Ainsi sur les 23 projets retenus sur le territoire de la CALL (création de terrains synthétiques, city stades, réalisation de tribunes, aménagement de vestiaires,…) beaucoup ont vu leur réalisation concrète se faire au second semestre en 2017.



Modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive, compétence facultative sport

Par délibération du 21 mars 2017, la communauté d'agglomération a redéfini les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratique sportive.

Désormais, l'intervention de la collectivité s'articule autour de 3 axes :

Axe1 : Promouvoir et valoriser le territoire par le sport
Dans cet axe la communauté d'agglomération de Lens-Liévin souhaite favoriser la création de pôle sportif d'intérêt communautaire valorisant son territoire, organiser et soutenir des événements sportifs exceptionnels.

Axe 2 : Favoriser la pratique de l'activité physique et sportive pour tous

Ainsi, elle favorise l'éducation par le sport au travers de structures associatives. Elle favorise également la prévention de la santé par l'activité physique et sportive et utilise les sites naturels pour les activités sportives de pleine nature.

L'action de la collectivité se décline dans les points ci-après :

Attribution de subvention au titre du haut niveau saison 2016-2017
Le territoire compte 15 associations sportives évoluant au Haut Niveau. Eu égard au niveau correspondant à chaque équipe et au nombre de licenciés de moins de 18 ans et au regard des capacités financières du Budget Primitif 2016, il a été proposé une aide de 30 euros par licenciés de moins de 18 ans (à pondérer à la subvention communale, le montant de la subvention demandée et l'aide de niveau).
L'aide correspondante pour le Haut Niveau est de 405 730€.

Soutien financier aux manifestations sportives d'envergure



• La route du Louvre 2017
La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit son soutien à la ligue Hauts de France

d'Athlétisme dans l'organisation de la 12ème édition de la Route du Louvre. Le 8 mai 2017, le site communautaire de la Base 11/19 a accueilli environ 15 700 participants dont 6 500 coureurs et 9 200 randonneurs.

Une subvention de 35 000 euros a été allouée à la Ligue Hauts de France d'athlétisme.

• 4ème édition du Trail des Pyramides Noires
La Mission Bassin Minier organise le Trail des Pyramides Noires pour renforcer le potentiel sportif du Territroire du Bassin Minier qui s'est déroulé le 27 mai 2017. Un millier de coureurs participent à cet ultra trail qui permet dans sa boucle de 105 kilomètres de gravir 19 terrils.

Une subvention de 3 000 euros a été allouée à l'association Mission Bassin Minier afin d'organiser cette manifestation.

Championnat de France de HIP-HOP
L'association Culture Pop a organisé le samedi 18 novembre 2017 à l'Aréna stade Couvert de Liévin en collaboration avec l'association BBOYFRANCE et la ville de Liévin la finale du championnat de France de danse Hip Hop.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 20 000€.

• Tournoi international de Judo de Harnes
Depuis plusieurs années, le judo club de Harnes organise un tournoi international labellisé par la fédération française de judo.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 5000€ pour l'édition 2017.

• Grand Prix FFTRI et Duathlon à l'Aréna stade couvert de Liévin.
Le triathlon club de Liévin a organisé la 3ème étape du championnat de France des clubs de divisions 1 et 2 ainsi que la demie finale de la zone A de division 3 le dimanche 14 mai 2017 à l'aréna stade couvert de Liévin. 700 compétiteurs ont pu s'affronter.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 4 000€.

• La Canadian Race
L'association la Canadienne a organisé le dimanche 25 juin une course hors stade faisant la promotion du patrimoine et des valeurs de la course à pieds. Les 5 épreuves ont réuni 1500 participants.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 2900€.

• Trail et boucles de Noyelles-sous-Lens
Le running club noyellois a organisé le 30 septemebre 2017 un trail et des boucles de courses à pied qui ont réuni un millier de participants.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 2 000€.
• Concours national d'attelages au Val de Souchez
L'association Attelage des zouaves a organisé un concours national d'attelages comportant plusieurs épreuves les 7 et 8 mai 2017.

La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien financier à hauteur de 1800€.

Mise en place du dispositif Pass'Sports
En complément de la délibération du 21 mars 2017, le Conseil Communautaire du 27 juin 2017 a approuvé la mise en place d'un Pass'Sports à destination des jeunes sportifs du territoire. Pour en bénéficier, les jeunes doivent être obligatoirement domiciliés sur l'une des 36 communes, être âgés de moins de 18 ans et être inscrits dans une structure sportive ayant son siège social sur le territoire et être affiliée à une fédération sportive française reconnue.

Le montant du Pass'Sports a été fixé à 30€ par bénéficiaire. Le dispositif a été enclenché le 1er juillet avec des inscriptions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2017.





SERVICES TECHNIQUES

43 Collecte et valorisation des déchets
44 Développement durable
45 Eau potable et assainissement
48 Maîtrise d'ouvrage
49 Maintenance et entretien du patrimoine

© VEOLIA - Salah Benacer

Services Techniques

Collecte et valorisation des déchets

144 308 tonnes de déchets soit 1,6 kilo de déchets par jour et par habitant.

62 414 tonnes de déchets recyclables collectées et envoyées pour valorisation matière et organique.

8 000 habitants sensibilisés par les conseillers du tri.

7 filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) sont mises en place en déchèteries pour développer le recyclage.

La compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » représente au total une dépense de **30,3 millions d'€ TTC, soit 101,03 € par an et par habitant.** Il correspond à près de 12% % du budget global de fonctionnement de la CALL. Ce service est financé, en partie, par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 34% (10 269 079 € en 2017), mais aussi des recettes, liées notamment au soutien à la tonne triée par Eco-Emballages et la revente des matériaux triés (5 569 038 €).

En 2017, **68 545 t** d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées. Ces déchets sont incinérés au Centre de Valorisation Énergétique de Noyelles-sous-Lens permettant ainsi une production d'électricité de 59 143 Mwh.

16 891 t de déchets provenant de la collecte sélective ont été envoyées au centre de tri de Harnes (+0.4% par rapport à 2016). **8 099 t** de verre ont été acheminées jusqu'à la verrerie de Wingles pour y être recyclées sur place (-2.9% par rapport à 2016).

4 291 t d'encombrants ménagers ont été collectées en porte-à-porte (-1.3% par rapport à 2016), **278 t** issues des services techniques et **1 512 t** issues des dépôts sauvages. Ils sont ensuite traités dans un centre de tri spécifique, pour y être en partie valorisés à hauteur de 35%.

16 290 t de végétaux ont été collectées en porte à porte, puis envoyées sur le site de broyage de Harnes (-23.1% par rapport à 2016). Ils sont ensuite transportés par camion vers différentes plateformes pour y être compostés avec une partie des boues des stations d'épuration.

28 402 t ont été collectées en déchèteries (-3.5% par rapport à 2016). L'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers exclusivement sous présentation de leur carte d'accès.

« JE TRIE, NOUS TRIONS, NATURELLEMENT ! »

Dans le cadre de son programme de modernisation du service de collecte et de gestion des déchets, l'année 2017 a été une année charnière. De la mise en service de nouveaux équipements au changement de mode de collecte, cette modernisation doit permettre d'accroitre la performance économique et environnementale du service.

Ouverture de la déchèterie de Pont-à-Vendin
La nouvelle déchèterie fixe de Pont-à-Vendin a été inaugurée en janvier 2017. Cette déchèterie, nouvelle génération, est dimensionnée et équipée pour prendre en charge tous les types de « déchets ménagers » (végétaux, encombrants, gravats, ferrailles, D3E …).

Collecte du verre en apport volontaire
Afin d'accompagner le changement de mode de collecte du verre, 200 bornes d'apport volontaire supplémentaire ont été implantées, en partenariat avec les 36 communes, sur le territoire en 2017. Au 1er janvier 2018, le verre sera exclusivement collecté par ce biais à l'aide de plus de 530 bornes prévues à cet effet.

Renouvellement de la flotte de véhicules de collecte
L'ensemble de la flotte des véhicules de collecte a été renouvelé en 2017. Ces véhicules plus performants, tous équipés de la géolocalisation, s'inscrivent parfaitement dans le projet de modernisation du service permettant ainsi une baisse significative de consommation de carburants.

Développement des actions de sensibilisation
8 000 personnes ont été sensibilisées par l'équipe des conseillers du tri en 2017, soit quasiment deux fois plus qu'en 2016. Cette augmentation est notamment liée au renforcement de l'équipe par deux conseillers du tri, permettant ainsi de répondre favorablement aux sollicitations grandissantes des établissements scolaires et des communes.

FOCUS SUR LA TEOM !

Pour accompagner les évolutions de service de collecte, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a diminué d'un point en 2017 passant ainsi de 7.07% à 6.07%.

« Dans le lensois, nous sommes de bons élèves concernant le recyclage des déchets. »
Jean-Luc MUSILLI, Directeur Développement Durable à l'Agglomération de Lens-Liévin.

LES ÉVOLUTIONS À VENIR

Développement de la collecte en apport volontaire
La collecte par apport volontaire, à l'aide de bornes enterrées, des déchets ménagers suivant les trois flux est rendue obligatoire pour tout nouveau projet de construction et/ou réhabilitation de plus de 20 logements ou lots libres de construction.

Collecte des déchets des Entités Autres que les Ménages (EAM)
Pour les entités autres que les ménages, le service assuré par la collectivité garantit la collecte d'un maximum de 1 320 litres de déchets par semaine et d'un conteneur par jour de collecte. Tout établissement produisant plus de 1 320 litres de déchets par semaine doit se rapprocher d'opérateurs privés pour la prise en charge de cet excédent. La conteneurisation des déchets ménagers est rendue obligatoire. L'achat des conteneurs reste à la charge du propriétaire auprès de la société de son choix. Les EAM concernées ont été informées dès septembre 2017.

Mise en place du tri sélectif sur l'ensemble du parc de l'habitat collectif
Le tri sélectif sera rendu obligatoire dans l'ensemble de l'habitat collectif. Fin 2017, les bailleurs ont été informés en conséquence des démarches à suivre afin d'équiper leurs résidences.

Développement durable

MISSIONS

Elaboration et mise en œuvre de la politique de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable décidées par la collectivité et s'inscrivant dans le cadre du projet de territoire.

- Conduite et montage de programmes de maîtrise d'œuvre dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie.

- Co-construction et pilotage de projets transversaux avec l'ensemble des acteurs (services de l'agglomération, communes et partenaires institutionnels)

- Autres thématiques traitées par le service : trame verte et bleue (dont préservation et gestion durable des espaces naturels et agricoles, des milieux et des ressources naturelles), transport et mobilité durables / intermodalité, lutte contre le changement climatique, politique énergétique, prévention et gestion des risques (lutte contre les nuisances sonores, qualité de l'air, soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie).

OPÉRATIONS MAJEURES

Opération Plantons le décor Deuxième édition

Partenariat entre la CALL et les Espaces Naturels Régionaux (ENRX)

Il s'agit d'une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes, et de variétés fruitières et légumières d'origine locale qui offre à tout public, la possibilité de :

- réaliser des projets de plantations, d'aménagement et de boisements paysagers.

- préserver la biodiversité et l'originalité des paysages du territoire en Nord-Pas de Calais.

Cette démarche répond aux objectifs du Projet de Territoire en termes d'amélioration de la qualité et du cadre de vie. Cette année, la C.A.L.L. et la C.A.H.C. se sont associées. L'opération a donc porté sur 60 commandes provenant de 22 communes du territoire pour un montant de 5 017,55 €. Cette opération sera reconduite fin 2018.

Lancement de la consultation relative à la réalisation de l'Etude de Planification Energétique (E.P.E.)
L'engagement de la démarche du Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.)

Suite à la réalisation des bilans carbone et de l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique, la C.A.L.L. a lancé la consultation relative à l'Etude de Planification Energétique.

Cette dernière s'inscrit dans le cadre du projet de territoire mettant l'énergie au cœur de sa stratégie.
Elle doit permettre au territoire de définir une feuille de route de transition énergétique : passer d'un modèle où le territoire est massivement dépendant d'importations d'énergies fossiles, de stock, à un modèle autosuffisant, ou tendant vers un équilibre et une relative autonomie, à partir de sources d'énergies renouvelables, de flux voire de récupération et principalement locales.

Projet d'aménagement de l'Eurovelo n°5 entre Loos-en-Gohelle et Wingles et du cavalier longeant la RN 47 et le Parc d'activités du Bois Rigault Sud (14km)
La poursuite du tracé

L'Eurovelo n°5 est une véloroute qui relie Londres (GB) à Brindisi (I). Elle emprunte principalement l'ancien cavalier entre Loos-en-Gohelle et Vendin-le-Vieil, classée dans le bien UNESCO.

Les aménagements projetés ont pour objectif de créer deux cheminements continus et sécurisés, piéton et cycliste, accompagnés d'aménagements paysagers et écologiques.

Ce projet s'inscrit dans les ambitions du projet de territoire à savoir :
- Développer les modes alternatifs de déplacement pour limiter les impacts négatifs de la circulation automobile ;
- Participer aux liaisons de la Chaîne des Parcs.

Il s'appuie également sur une attente forte des habitants en matière de mobilité par une mise en réseau et un renforcement des liaisons piétonnes et cyclables, de qualité de vie et de loisirs.

Dans le cadre de cette opération, l'année 2017 a été consacrée au transfert du patrimoine de SNCF Réseau à la C.A.L.L. et à la co-construction du programme technique avec les services et les partenaires en vue de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre début 2018.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

PCAET
Lancement d'une étude pour établir un programme d'actions et d'une évaluation environnementale stratégique.

Le PCAET a pour objectifs :

- la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du territoire (volet « atténuation ») ;
- l'adaptabilité du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination de la CALL. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Eau potable et assainissement

L'année 2017 a été une année de concrétisation autour des trois piliers que les élus ont souhaité instaurer pour la direction. Certains projets sont entrés dans leur phase opérationnelle.
Ce fut aussi une année d'adaptation. Par le travail des services vers le changement des pratiques en matière de gestion des eaux pluviales et notamment par le développement des techniques alternatives. Mais aussi par la structuration de la direction pour l'exercice de la compétence GEMAPI et la mise en œuvre d'une stratégie offensive de lutte contre les inondations. La CALL renforce ainsi son rôle d'acteur majeur dans la gestion du grand cycle de l'eau.
Enfin, 2017, fut une année de continuité. L'activité de la direction a poursuivi sa croissance, notamment en termes de travaux et de sollicitations par nos administrés. Le rendement du réseau d'eau potable s'est amélioré, tout en maintenant un prix de l'eau fixe depuis maintenant quatre ans.

BUREAU POLICE DES RESEAUX

Le bureau Police des Réseaux consacre exclusivement son activité au service à nos administrés. Il s'agit de la clé d'entrée pour les usagers souhaitant avoir accès aux services publics d'eau et d'assainissement. L'évolution pluriannuelle montre une augmentation constante depuis 2014 (+2.8% entre 2016 et 2017, +45.6% depuis 2014).

BUREAU PROTECTION DE LA RESSOURCE

Afin d'agir sur les problèmes de pollution à la source, de garantir à la population une eau de qualité et en quantité, mais aussi afin d'avoir une meilleure maitrise de son prix de l'eau, la C.A.L.L. s'est lancée dans un programme de reconquête de la qualité de sa ressource en eau.

Fin 2015, sous maitrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau, l'aire d'alimentation globale de six captages de la CALL, classés prioritaires dans le SDAGE 2016-2021 a été définie.

Début 2017, la collectivité s'est lancée dans la première phase de son diagnostic multi pression agricole sur le versant Est de l'aire d'alimentation des captages (A.A.C. déterminée en 2016). 29 exploitations agricoles ont été diagnostiquées sur les 60 prévues.

Fin 2017, la collectivité signe avec Noréade une convention de groupement de commande afin de mutualiser la réalisation du diagnostic multi pression non agricole couvrant le périmètre des deux A.A.C. de la C.A.L.L. et de Salomé, commun sur 91 km².

CHAMP CAPTANT DE WINGLES

En 2017, l'acquisition des parcelles du périmètre de protection rapproché des captages de Wingles est lancée. Cette opération permettra de sanctuariser le champ captant qui couvre le quart des besoins en eau de la C.A.L.L. et de maitriser les pratiques culturales.

Le lancement de la modélisation du transfert des pesticides dans le champ captant de Wingles, réalisée dans le cadre du contrat de délégation du service public de production d'eau potable permettra d'apporter des réponses sur l'origine des pollutions nécessitant un traitement, le temps de transfert de ces pollutions.

En parallèle, une inspection de tous les forages du territoire a permis de mettre en avant un bon état général des ouvrages de production.
2017 fut aussi l'occasion de poursuivre le travail de sensibilisattion à la Loi Labbé interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces publics auprès des communes.
Enfin, au niveau développement durable et dans le cadre de la compensation des émissions de gaz à effet de serre, des actions de plantation d'arbres ont été réalisées.

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

L'année 2017 a été mise à profit pour structurer notre EPCI afin d'être opérationnel pour l'exercice de la compétence GEMAPI. Les élus ont souhaité aller plus loin et ont souhaité s'inscrire dans une démarche qui a fait ses preuves : le PAPI. En effet, suite aux inondations par ruissellement et par débordement de cours d'eau sur le bassin versant de la Souchez (notamment les derniers évènements exceptionnels de 2016) les élus de la C.A.L.L. ont souhaité lancer une démarche cohérente, pertinente et efficace pour lutter contre ces inondations :

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (P.A.P.I.)

Au Conseil de septembre 2017, les élus communautaires ont officialisé la réalisation d'un P.A.P.I. sur le bassin versant de la Souchez, un territoire de 11 km² sur 19 communes de la C.A.L.L.

ETUDE DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRITOIRE À RISQUE D'INONDATION DE LENS (T.R.I. DE LENS)

La C.A.L.L. se situe, pour partie, sur le Territoire à Risque d'Inondation de Lens (T.R.I. de Lens). En l'absence de structure porteuse, c'est l'Etat qui porte, de façon transitoire la maitrise d'œuvre de la stratégie locale de ce T.R.I.. Ainsi, la D.D.T.M. a mené une étude d'avril 2016 à décembre 2017 afin d'améliorer la connaissance du risque d'inondation par ruissellement sur le bassin versant de la Haute Deûle. Cette étude a permis l'établissement d'une carte par commune du risque inondation par ruissellement qui identifie les zones de production, les zones de ruissellement et les zones inondables.

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2017 réalisé s'élève à 9.700.000,00 euros.

Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement. Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement.

En maintenance assainissement, c'est plus de 1000 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2014 :1020 interventions, 2015 : 1077 interventions, 2016 : 884 interventions, 2017 : 1132 interventions).

Il en est de même pour l'eau potable (2014 : 524 interventions, 2015 : 456 interventions, 2016 : 888 interventions, 2017 :1305 interventions.).

En termes de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 70 interventions par an (2014 : 145 interventions, 2015 : 117 interventions, 2016 : 103 interventions, 2017 : 75 interventions).

Le service assure le relais des interventions à mener lors des inondations avec le délégataire Véolia. Il accompagne de manière régulière le service contentieux dans les expertises afin d'apporter les éléments techniques.

ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du programme de lutte contre les inondations, la CALL a continué en 2017 a lancé des opérations dans plusieurs communes du territoire.

• Des opérations de lutte contre les inondations (pour près de 1 700 000€) ont été menées notamment à :

- Bully-les-Mines Place Victor Hugo : Création de 3 bassins d'infiltration de capacité 200 m³: **650.000 € TTC**

- Avion rue Thumerelle : Création d'un bassin d'infiltration de 260 m³ sur le parking du carrefour contact : **180.000 € TTC**

- Annay-sous-Lens rue du 1er Mai et rue Kléber Rolle : Création d'un poste de refoulement des eaux pluviales et d'un bassin d'infiltration de 860 m³ rue du 1er mai et création d'une noue et d'un bassin pluvial rue Kléber Rolle : **300.000 € TTC**

- Annay-sous-Lens impasse rue du 1er Mai Création d'un bassin pluvial 100 m³: **50.000 € TTC**

- Loison-sous-Lens rue Lamartine : Création d'un bassin d'infiltration 60 m³ : **48.000 € TTC**

- Méricourt impasse Blanqui : Création d'un bassin eaux pluviales 41,5 m³: **31.000 € TTC**

- Vendin le Vieil rue Camille Desmoulin: Création d'un bassin eaux pluviales de 30 m³: **25.000 € TTC**

- Eleu-dit-Leauwette rue des Tulipes : Création d'un bassin eaux pluviales de 60m³: **46.000 € TTC**

- Gouy-Servins chemin de la Vieiville : Curage du bassin existant : **35.350 € TTC**

• Des travaux de renouvellement en assainissement ont été réalisés à :

- Vendin le Vieil rue Dolet : Renouvellement réseau assainissement diamètre 800 sur 210 ml avec reprise des 31 boites de branchement : **320.000 € TTC**

- BHNS Dévoiement des réseaux d'assainissement : **2.630.850,49 € TTC**

• Des travaux d'extension de réseau en assainissement ont été réalisés à :

- Wingles rue Péri : Extension collecteur assainissement diamètre 300 sur 170 ml et pose d'un poste de refoulement pour reprendre 19 habitations: **200.000 € TTC**

- Servins rue des 4 vents, rue du Four, chemin d'Estrée : Extension du réseau d'assainissement (diamètre 200 sur 900 ml, diamètre 300 sur 150 ml, pose d'un poste de refoulement et création de 45 branchements : **600.000 € TTC**

- Loison-sous-Lens rue Wattiez : Mise en conformité du réseau d'assainissement : **200.000 € TTC**

• Les travaux de maintenance en 2017 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent un montant de 945.914,32 € TTC

EAU POTABLE

• Des travaux de renouvellement en eau potable ont été réalisés à :

- Servins rue des 4 vents, rue du Four, chemin d'Estrée : Renouvellement réseau eau potable en PEHD diamètre 100 sur 800 ml y compris les 45 branchements des habitations : **220.000 € TTC**

- Loison-sous-Lens rue Wattiez : renouvellement réseau eau potable en fonte D150 sur 700 ml y compris les 60 branchements des habitations : **250.000 € TTC**

- Loison-sous-Lens/Vendin le Vieil rue Spas: Renouvellement d'une conduite en eau potable diamètre 150 sur 600 ml y compris les 45 branchements des habitations : **210.000 € TTC**

- BHNS Dévoiement des réseaux eau potable : **906.505,04 € TTC**

• Les travaux de maintenance en 2017 sur les réseaux d'eau potable sur le marché à bons de commandes pour les 36 communes représentent un montant de 665.211,03 € TTC

De nombreux diagnostics ont été réalisés en 2017 sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable pour programmer des travaux de renouvellement dans les communes souhaitant réaliser des travaux de voirie en 2018.

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

La direction va connaitre une année 2018 encore plus soutenue et ambitieuse à travers :

- La révision du règlement de service d'assainissement collectif

- Le lancement de l'assistance à maitrise d'ouvrage pour la fin du contrat de délégation de service public

- Le lancement d'une étude de zonage pluvial

- Le lancement d'un appel à projets de dévelopement d'agriculture raisonnée sur le champ captant de Wingles

- Des études importantes relatives à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos en Gohelle se poursuivront en 2018 par le bureau d'études Girus attributaire du marché de maitrise d'œuvre pour un montant de 157.840,00 € H.T.

- La réalisation du diagnostic permanent et la modélisation des réseaux d'assainissement sur une partie du territoire

- Des travaux d'envergure en eau potable se réaliseront en 2018 et 2019 pour la construction de 2 réservoirs d'eau potable d'une capacité de 4000 m³ pour le réservoir de Bully-les-mines et d'une capacité de 5000 m³ pour le réservoir de Lens pour un budget de 20 millions d'euros

- Le lancement de diagnostic territorial multipression

- Les travaux relatifs à la construction de l'assainissement de l'ensemble de la commune de Gouy-Servins y compris la station de dépollution seront réalisés en 2018 et 2019 pour un montant d'opération de 3.5 millions d'euros

- Le dépôt du PAPI Souchez et par anticipation, la réalisation de certaines actions

- Des travaux d'extension du réseau d'assainissement

seront programmés à Bully-les-Mines/Grenay rue Zola et impasse Gervaise et à Loison sous Lens rue Pasteur. Des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement seront réalisés à Avion rues Lamendin et Jean-Moulin, à Lens rue de l'Indépendance et rue du Temple, à Méricourt rue du 1er Mai, à Harnes Avenue des Saules.

- La poursuite du travail de sensibilisation des acteurs du territoire aux techniques alternatives

- Des travaux de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Billy-Montigny rues Gambetta et Hugo, à Avion rues Lamendin et Jean-Moulin, à Bully-les-mines/Grenay rue Zola, impasse Gervaise et rue Ansart, à Lens rue de l'Indépendance, à Harnes Avenue des Saules. Des travaux de renforcement du réseau d'eau potable seront également réalisés pour le nouvel hôpital de Lens

- Les travaux de construction de zone d'expansion de crue à Gouy Servins, Souchez et Ablain Saint Nazaire.

Maîtrise d'ouvrage

MISSIONS

Le service :
- assure des missions de conduite d'opération et de maîtrise d'œuvre dans le domaine du bâtiment, des V.R.D et du génie civil,

- porte assistance technique auprès des autres services de la collectivité en phase préprogramme et ou programme,

- accompagne techniquement les collègues du service développement économique lors d'implantation de nouveaux industriels sur les parcs d''activités de compétence communautaire.

OPÉRATIONS MAJEURES

Travaux d'Aménagement de la ZI des 14 à Avion.
L'opération consiste en la création d'une voirie viabilisée permettant la commercialisation des 36 hectares restants sur la zone industrielle. Cette voirie primaire d'une longueur d'environ 900 ml reliera la partie existante de la zone située rue de Vimy à la RD40 via un carrefour de type giratoire.
Coût de l'opération : 3 150 000 € H.T

Réhabilitation et extension du Parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix Noulette.
Les voiries du parc d'activités des Jardins de l'Artois se sont considérablement dégradées au fil des années, L'opération consiste à requalifier ce parc pour remédier à ces désordres et renforcer l'attractivité lié au développement économique ainsi que d'étendre deux tronçons de voiries pour permettre la viabilisation et la commercialisation de 7 lots prédécoupés.
Coût de l'opération en maitrise d'œuvre interne : 1 300 000 € H.T.

Travaux de réhabilitation des salles des machines et des condensateurs sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle
- Notification des marchés de travaux en 9 lots séparés.
- Période de préparation débutée en septembre 2017 pour un début effectif du chantier en début d'année 2018. Durée des travaux : 22 mois
Coût de l'opération : 6 700 000 € HT

Travaux de réhabilitation de l'ex salle des assemblées communautaires.
Siège de la communauté d'Agglomération de Lens Liévin
- Notification des marchés de travaux en 9 lots séparés. Finalisation des études sous maitrise d'œuvre du service.
- Notification des marchés de travaux en 4 lots séparés.
Coût de l'opération : 250 000 € HT

Dépollution pyrotechnique des terrains de la Communauté d'agglomération en vue d'y accueillir le Centre de Conservation du Louvre à Liévin.
Durée des travaux : 4 mois
Coût de l'opération : 720 000 € HT

Réalisation en maitrise d'œuvre interne des travaux de réalisation des locaux modulaires en vue d'accueillir les start-up de la Louve Lens Vallée Lens.
Coût de l'opération : 700 000 € HT

Lancement et suivi des travaux de réhabilitation de l'ex école Paul Bert à Lens en Pole Numérique Culturel.
Démarrage des travaux octobre 2018 pour une livraison à février 2019
Coût de l'opération : 3 600 000 € H.T.

Travaux de réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en annexe du LENS'14-18 Centre d'Histoire Guerre et Paix à Souchez
Finalisation des études et du dossier de consultation des entreprises en 8 lots séparés

Etudes et prestations diverses
- Désignation de l'équipe de maîtrise pluridisciplinaire pour la réalisation des études et du suivi des travaux d'accessibilité au Nouvel Hôpital de Lens.

- Reprise des études pour les travaux de viabilisation Quadraparc secteur 1,2 et 3.
- Dépollution pyrotechnique projets Goodman & GNL- ZI des 14 à Avion

PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

- Travaux Parc Centralité – Chaîne des Parcs 11/19 – Louvre Lens – Parc de de la glissoire
- Les Renardières à Lens : Requalification du parc d'activités
- Travaux Viabilisation Quadraparc secteur 1,2 et 3
- Aménagement des berges de la Souchez - Lancement des travaux

- Dépollution pyrotechnique projet Kloosterboer- ZI des 14 à Avion
- Lancement consultation travaux accessibilité C.H.L.
- Lancement d'une mission AMO pour la réhabilitation de l'ex CAJ situé au cœur du projet de renouvellement urbain de la cité 12/14 à Lens en restaurant bio et un espace de coworking
- Etudes et travaux de préfiguration pour le nouvel office de tourisme dans le bâtiment ville de limoges.

Maintenance et entretien du patrimoine

MISSIONS

- assure le maintien en bon état des équipements, des infrastructures, des espaces verts, des bâtiments et du parc automobile communautaire,
- règle, dans l'urgence si besoin, tout désordre ou problème de sécurité,

- met en œuvre les moyens pour assurer la protection des riverains, locataires et usagers,

- définit et optimise les moyens à produire pour maintenir ou améliorer les performances du patrimoine en termes de coût et d'ergonomie,

- rédige et fait vivre les 26 accords-cadres à bons de commandes tous corps d'état confondus lui permettant s'assurer ses missions,

- veille à l'alimentation des infrastructures en fluides (eau, gaz, électricité),

- tient à jour une base de données patrimoine,
- répond aux DICT.

Le patrimoine communautaire en 2017 était le suivant : 48 bâtiments (36 portails automatisés, 30 chaufferies, 5 ascenseurs…), 56 kilomètres de voiries (1300 points lumineux…), 100 hectares d'espaces verts (dont pelouses 36 ha, prairies 59 ha, massifs arbustifs 6 ha), 80 contrats de fluides, 57 véhicules.

OPÉRATIONS MAJEURES

Mise en place d'un système de vidéosurveillance sur le site administratif Lavoisier à Lens.
Afin de mettre fin à une vague d'actes de vandalisme et de protéger son patrimoine, un système de vidéosurveillance a été déployé sur le site Lavoisier. Le dispositif est composé d'un ensemble de 5 caméras infrarouge à rotation 360° reliées à un enregistreur numérique. **Montant de l'opération 18 500€HT**

Création de bordures et de puits de perte sur les aires d'accueil des gens du voyage à Bully les Mines et Grenay.
Ces travaux ont été réalisés dans le but d'améliorer les conditions d'écoulement des eaux de pluie et de prévenir les inondations en cas de grosses intempéries. **Montant de l'opération 27 000 €HT**

Réhabilitation du rez de jardin du Centre Européen de la Paix à Souchez dans le cadre de l'exposition sur les canadiens de Vimy.
Du 8 avril au dimanche 12 novembre 2017 s'est tenue l'exposition sur la guerre souterraine des canadiens à Vimy. Afin d'offrir les meilleures conditions d'accueil pour les visiteurs, des travaux de rénovation du rez de jardin et de la façade arrière ont été entrepris : remplacement des éclairages, peintures intérieures et extérieures, étanchéité toiture terrasse, remplacement alarme, remise en service de la chaufferie.
Montant de l'opération 53 000 €HT

Remplacement de la chaufferie du site administratif Lavoisier à Lens
Il a été procédé au remplacement complet de la chaufferie installée sur le site administratif Lavoisier. Les précédentes chaudières dataient de 1977. Elles ont été remplacées par du matériel classé A en efficacité énergétique. Cette action s'inscrit pleinement dans la TRI de par la réduction des dépenses énergétiques induites. **Montant de l'opération 43 000 €HT**

Acquisition de véhicules électriques
Soucieuse de sortir du mode de consommation « carboné » et en application du projet de territoire, 3 voitures et 5 vélos électriques sont venus compléter la flotte de véhicules. **Montant de l'opération 86 500 €HT**



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES 2017
de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
Directeur de la publication
Sylvain Robert / *Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin*
Directeur de la rédaction
Bertrand Louchart / *Directeur général des services*
• **Conception**
Direction de la communication
• **Rédaction**
Services communautaires
• **Relecture**
Frédérique Joly

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN
21 RUE MARCEL SEMBAT - BP65 - 62302 LENS CEDEX
TÉL : 03 21 790 790